



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

60

Engagements

POUR LA

France

Première année

*“Ce sont mes engagements.
Je les tiendrai.”*

François Hollande,
le 26 janvier 2012

SOMMAIRE



REDRESSER LA FRANCE

Relancer la production, l'emploi et la croissance 06

- 1 LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT
- 2 FAIRE DES PME UNE PRIORITÉ
- 3 FAVORISER LA PRODUCTION ET L'EMPLOI EN FRANCE
- 4 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
- 5 SERVICES ET ENTREPRISES PUBLICS, CONSOMMATEURS

Défendre l'agriculture française et soutenir la ruralité 09

- 6 AGRICULTURE ET RURALITÉ

Mettre les banques au service de l'économie 10

- 7 LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER
- 8 GARANTIR L'ÉPARGNE POPULAIRE

Redresser nos finances publiques 13

- 9 LA RÉDUCTION DU DÉFICIT PUBLIC
- 10 LA FONCTION PUBLIQUE

Réorienter la construction européenne 14

- 11 LE TRAITÉ EUROPÉEN
- 12 LE BUDGET EUROPÉEN
- 13 LA POLITIQUE COMMERCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EUROPÉENNE



RÉTABLIR LA JUSTICE

Engager une grande réforme fiscale 18

- 14 RENDRE PLUS ÉQUITABLE LA CONTRIBUTION DE CHACUN
- 15 FAIRE CONTRIBUER LES PLUS FORTUNÉS
- 16 LA POLITIQUE FAMILIALE
- 17 LES MESURES FISCALES

Négocier une nouvelle réforme des retraites 20

- 18 LA RETRAITE

Renouer avec l'excellence de notre système de santé et renforcer l'hôpital public.....20

- 19 LA SANTÉ
- 20 SÉCURISER L'ACCÈS AUX SOINS DE TOUS LES FRANÇAIS
- 21 BÉNÉFICIER D'UNE ASSISTANCE MÉDICALISÉE POUR TERMINER SA VIE DANS LA DIGNITÉ

Faire construire plus de logements 22

- 22 LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION ET L'ACCÈS AU LOGEMENT
- 23 METTRE GRATUITEMENT À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS LOCALES LES TERRAINS DE L'ÉTAT

Faire prévaloir la justice au travail 23

- 24 LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ
- 25 DÉFENDRE L'ÉGALITÉ DES CARRIÈRES PROFESSIONNELLES ET DES RÉMUNÉRATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
- 26 IMPOSER AUX DIRIGEANTS DES ENTREPRISES PUBLIQUES UN ÉCART MAXIMAL DE RÉMUNÉRATION DE 1 À 20

Réinstaurer la justice dans tous nos territoires, en métropole comme en Outre-Mer 25

- 27 LE RENOUVELLEMENT URBAIN
- 28 RELANCER LA POLITIQUE DES TRANSPORTS POUR LUTTER CONTRE LA FRACTURE TERRITORIALE
- 29 ENCOURAGER UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER

Lutter sans concession contre toutes les discriminations et ouvrir de nouveaux droits... 27

- 30 LUTTER CONTRE LE « DÉLIT DE FACIÈS »
- 31 DROIT AU MARIAGE ET À L'ADOPTION AUX COUPLES HOMOSEXUELS
- 32 LES DROITS DES HANDICAPÉS



REDONNER ESPOIR AUX NOUVELLES GÉNÉRATIONS

Combattre le chômage qui frappe particulièrement les jeunes et les seniors 30

- 33 LE CONTRAT DE GÉNÉRATION
- 34 LES EMPLOIS D'AVENIR
- 35 LA SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Remettre l'éducation et la jeunesse au cœur de l'action publique 32

- 36 LES POSTES DANS L'ÉDUCATION
- 37 L'ACCÈS AU SAVOIR ET À LA FORMATION
- 38 L'AFFECTATION DES POSTES ET LES RYTHMES ÉDUCATIFS
- 39 LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- 40 LA PROMOTION DU SPORT

Faire de la France la nation de l'excellence environnementale 36

- 41 L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET RENOUELABLE
- 42 FAIRE SORTIR 8 MILLIONS DE FRANÇAIS DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE
- 43 PERMETTRE À 1 MILLION DE LOGEMENTS PAR AN DE BÉNÉFICIER D'UNE ISOLATION THERMIQUE DE QUALITÉ

Soutenir l'accès à la culture et la création artistique 38

- 44 L'ACCÈS À LA CULTURE ET À LA CRÉATION ARTISTIQUE
- 45 CONCILIER LA DÉFENSE DES DROITS DES CRÉATEURS ET UN ACCÈS AUX ŒUVRES PAR INTERNET FACILITÉ ET SÉCURISÉ



UNE RÉPUBLIQUE EXEMPLAIRE ET UNE FRANCE QUI FAIT ENTENDRE SA VOIX

Défendre et promouvoir la laïcité 41

- 46 LA LAÏCITÉ

Impartialité de l'État, intégrité des élus, respect des contre-pouvoirs 41

- 47 LA RÉFORME DU STATUT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
- 48 LA RÉFORME DE LA VIE PARLEMENTAIRE
- 49 L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'INÉLIGIBILITÉ
- 50 L'IMMIGRATION ET LE DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS
- 51 L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS

Donner à la police et à la justice les moyens de nous protéger 44

- 52 MOYENS POUR LA SÉCURITÉ
- 53 GARANTIR L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE

Donner un nouvel élan à notre démocratie 46

- 54 ENGAGER UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA DÉCENTRALISATION
- 55 LES PARTENAIRES SOCIAUX ET LA REPRÉSENTATION SALARIALE
- 56 LA PRÉSERVATION DES LANGUES RÉGIONALES

Porter haut la voix et les valeurs de la France dans le monde 47

- 57 LA POLITIQUE INTERNATIONALE : ONU, G20, PAYS ÉMERGENTS
- 58 LES PAYS DU SUD, LA FRANCOPHONIE ET LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
- 59 LA PRÉSENCE EN AFGHANISTAN ET LE CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN
- 60 LA DÉFENSE

REDRESSER LA FRANCE



- Relancer la production, l'emploi et la croissance
- Défendre l'agriculture française et soutenir la ruralité
- Mettre les banques au service de l'économie
- Redresser nos finances publiques
- Réorienter la construction européenne

01 LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT

→ CRÉATION D'UNE BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT À DESTINATION DES PME, DES FILIÈRES D'AVENIR ET DE LA CONVERSION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE L'INDUSTRIE

La BPI a été créée le 1^{er} janvier 2013. Elle dispose d'une force de frappe financière de 42 milliards d'euros : 20 milliards d'euros de prêts, 12 milliards d'euros de garanties, 10 milliards d'euros d'investissements en fonds propres. Cette banque agit pour le dynamisme des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI), pour répondre à leurs difficultés d'accès au crédit et financer l'innovation ainsi que leurs actions à l'exportation. La BPI a déjà mobilisé 430 millions d'euros pour les PME et TPE au titre du pré-financement du Crédit d'impôt pour la compétitivité de l'emploi (CICE) (prévisionnel : 2 milliards d'euros en 2013). Elle leur a aussi garanti plus de 120 millions d'euros de trésorerie (prévisionnel : 500 millions d'euros en 2013). De nouveaux prêts pour l'innovation ont été mis en place et 500 millions d'euros sont réservés aux structures de l'économie sociale et solidaire.

02 FAIRE DES PME UNE PRIORITÉ

→ MOBILISATION DE L'ÉPARGNE DES FRANÇAIS ET CRÉATION D'UN LIVRET D'ÉPARGNE INDUSTRIE POUR LE FINANCEMENT DÉDIÉ AUX PME ET AUX ENTREPRISES INNOVANTES

Afin de mobiliser encore davantage l'épargne populaire pour le financement des entreprises, le fonds d'épargne augmentera ses investissements en fonds propres dans les PME de près d'1,5 milliard d'euros en 5 ans : 1,25 milliard d'euros sera investi dans des PME non cotées et 200 millions d'euros seront investis dès 2013 dans les PME cotées. Les Assises de l'entrepreneuriat posent les principes d'une meilleure orientation de l'épargne vers l'investissement, notamment à travers la création d'un PEA-PME.

→ DOUBLEMENT DU PLAFOND DU LIVRET DÉVELOPPEMENT DURABLE, EN LE PORTANT DE 6 000 À 12 000 EUROS

Le plafond du livret développement durable a été doublé le 1^{er} octobre 2012.

→ LES PME ET LES TPE AURONT UN INTERLOCUTEUR UNIQUE DANS CHAQUE RÉGION DE FRANCE

La Banque publique d'investissement (BPI) est depuis le 1^{er} janvier 2013 l'interlocuteur unique pour le financement, l'export et l'orientation des PME et des TPE vers les différents dispositifs d'accompagnement. Des guichets uniques se mettent en place progressivement dans chaque région.

→ FACILITER L'ACCÈS DES PME AU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR)

Le Crédit d'impôt recherche (CIR) a été pérennisé et adapté aux PME. Il a été étendu aux dépenses d'innovation (réalisation de prototypes, etc.) pour les PME de moins de 250 salariés : un crédit d'impôt de 20 % de leurs dépenses d'innovation, dans la limite de 400 000 euros, leur est désormais accordé.

→ GARANTIR L'ACCÈS AUX COMMANDES PUBLIQUES POUR LES PME ET LES TPE

Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi a fixé à l'État, à ses opérateurs et aux hôpitaux, l'objectif de passer 2 % de leurs commandes auprès de PME innovantes. Les premiers actes de la mobilisation ont été posés : plan d'actions de chaque administration, multiplication des rencontres entre acheteurs publics et PME innovantes, etc. La conférence de l'achat public organisée le 11 avril 2012 a ainsi rassemblé 300 participants dont 100 PME.

**ET AUSSI : LE CHOC DE SIMPLIFICATION**

Le « choc de simplification » souhaité par le président de la République s'adresse tout particulièrement aux PME. Désormais, les TPE seront exonérées de l'obligation d'établir une annexe comptable et de publier leurs comptes. Les petites entreprises auront la possibilité d'établir un bilan simplifié.

Par ailleurs, 5 chantiers de simplification des démarches des entreprises ont été identifiés : l'opération « Dites-le nous une seule fois » pour que les entreprises n'aient plus à fournir plusieurs fois les mêmes informations, la déclaration sociale nominative unique (DSN) d'ici 2016 au plus tard, la simplification des procédures applicables à l'immobilier d'entreprise, une meilleure information sur les aides financements et démarches à l'export, la lutte contre la « sur-transposition » des directives européennes.

Un « test PME » est enfin expérimenté pour les projets susceptibles de les impacter, y compris en matière fiscale.

03

FAVORISER LA PRODUCTION ET L'EMPLOI EN FRANCE**ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES ENTREPRISES QUI INVESTISSENT EN FRANCE, Y LOCALISENT LEURS ACTIVITÉS ET SONT OFFENSIVES À L'EXPORTATION**

Le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) décidé par le gouvernement en novembre 2012 permettra un allègement du coût du travail de 20 milliards d'euros par an à terme : il contribue ainsi à redonner des marges à toutes les entreprises, pour leur permettre d'embaucher, d'investir, d'exporter. Il réduira d'environ 4 % dès 2013 puis de 6 % à compter de 2014 le coût du travail de la masse salariale brute concernée, jusqu'à 2,5 SMIC, dans toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu. Du fait des modalités du CICE, le soutien à l'investissement sera ainsi concentré sur les projets riches en emplois. A terme, chaque entreprise concernée bénéficiera en moyenne de 15 000 euros par an au titre du CICE.

Le pacte de compétitivité a par ailleurs engagé une réflexion sur le dispositif des aides à l'export et s'est fixé l'objectif d'accompagner 1 000 ETI et PME à l'international.

Et parce que les associations représentent 10 % de l'emploi privé en France, le pacte de compétitivité a prévu pour celles qui ne sont pas soumises à l'impôt sur les sociétés et ne bénéficient donc pas du CICE, une mesure d'allègement spécifique de plus de 300 millions d'euros. Le plafond d'abattement de la taxe sur les salaires est ainsi porté de 6 000 à 20 000 euros. Grâce à cette mesure, 70 % des associations employeurs ne paieront plus cette taxe.

**REMBOURSEMENT DES AIDES PUBLIQUES REÇUES POUR LES ENTREPRISES QUI SE DÉLOCALISENT****MISE EN PLACE DE TROIS TAUX D'IMPOSITION DIFFÉRENTS SUR LES SOCIÉTÉS : 35 % POUR LES GRANDES, 30 % POUR LES PETITES ET MOYENNES, 15 % POUR LES TRÈS PETITES**

Un rééquilibrage de l'imposition des entreprises a été engagé, en faisant contribuer davantage les grandes sociétés à l'effort de redressement des finances publiques et en épargnant les PME - limitation de la déductibilité des charges financières, limitation de l'exonération des plus-values de long terme réalisées par les entreprises à l'occasion de la cession de titres de participation - et en élargissant certains dispositifs avantageux aux PME. Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi prévoit aussi d'engager une réflexion pour une modernisation de l'impôt sur les sociétés (élargissement de l'assiette et modulation des taux), à rendement constant. L'objectif est d'assurer une convergence européenne en matière d'impôt sur les sociétés.

**INITIER UN MOUVEMENT DE RELOCALISATION DES ENTREPRISES PAR LE BIAIS D'UN CONTRAT SPÉCIFIQUE**

Le ministère du Redressement productif a annoncé au mois de janvier 2013 un programme de relocalisation visant 300 entreprises industrielles. Ce programme sera conduit par l'Agence française des investissements internationaux (AFII) qui va offrir gratuitement aux entreprises qui le souhaitent un nouveau service en leur permettant de déterminer les avantages qu'elles auraient à relocaliser leurs activités.

**DISTINCTION ENTRE BÉNÉFICES RÉINVESTIS ET BÉNÉFICES DISTRIBUÉS AUX ACTIONNAIRES**

Dès juillet 2012, une contribution additionnelle égale à 3 % du montant des dividendes distribués a été instaurée. Cette taxe incite les entreprises à réinvestir leurs bénéfices plutôt qu'à les distribuer.

04**SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE****DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE**

450 millions d'euros sont mobilisés pour encourager la diffusion du numérique dans l'économie française. 300 millions d'euros de prêts bonifiés activés par la banque publique d'investissement sont accessibles aux PME pour introduire plus de numérique dans leurs produits et leurs processus de production. 150 millions d'euros sont mobilisés pour soutenir l'effort d'investissement des entreprises dans 5 technologies stratégiques, parmi lesquelles les « objets connectés ». Le numérique représente aujourd'hui un quart de la croissance et de la création d'emplois en France.

**DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE**

Le président de la République a présenté sa stratégie pour le très haut débit fin février 2013. Au cours des 10 prochaines années, 20 milliards d'euros d'investissements publics et privés y seront consacrés. Ainsi, le plan « France Très Haut Débit » permettra l'accès de tous aux progrès de la révolution numérique et donnera à la France un temps d'avance dans la compétition internationale. Ce plan est aujourd'hui en cours de déploiement dans plusieurs régions, en particulier en Bretagne et en Auvergne. Au total, la création de plus de 10 000 emplois sera permise par son déploiement sur l'ensemble du territoire.

05**SERVICES ET ENTREPRISES PUBLICS, CONSOMMATEURS****ADOPTION, AU NIVEAU EUROPÉEN, D'UNE DIRECTIVE SUR LA PROTECTION DES SERVICES PUBLICS DANS L'UNION EUROPÉENNE**

Le projet de directive sur les services sociaux d'intérêt général est l'élément clé du projet d'Union sociale européenne que le ministre du Travail a présenté au Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » qui s'est tenu le 4 octobre 2012. La France exprime dans ce cadre son attachement à un modèle de service public qui repose à la fois sur les collectivités publiques et sur un partenariat historique avec les organismes non lucratifs.

Ainsi, le chantier de sécurisation des relations contractuelles entre pouvoirs publics et associations a été lancé, en lien avec les collectivités territoriales et les grands réseaux associatifs. Il trouvera sa traduction dans le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire et la refonte d'un modèle de conventionnement, respectueux de l'initiative associative et conforme au droit communautaire.

**PRÉSERVATION DU STATUT PUBLIC DES ENTREPRISES DÉTENUES MAJORITAIREMENT PAR L'ÉTAT**

Aucune remise en cause du statut public des entreprises détenues majoritairement par l'État n'a eu lieu.

**PROTECTION DES CONSOMMATEURS POUR RÉTABLIR LEUR CONFIANCE**

Limitation des frais bancaires, registre national des prêts aux particuliers, accès pour tous à un compte bancaire et aux services bancaires de base, révision du mode de calcul du prix du gaz : de nombreuses mesures pour renforcer la protection des consommateurs ont été adoptées ou le seront prochainement. Le projet de loi sur la consommation prévoit, entre autres, la possibilité pour les consommateurs d'engager des actions pour défendre leurs intérêts.

06

AGRICULTURE ET RURALITÉ

**DÉFENSE D'UN BUDGET EUROPÉEN AMBITIEUX POUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE DANS SA DIVERSITÉ**

Sous l'impulsion de la France, les crédits de la Politique agricole commune (PAC) ont été préservés pour la période 2014-2020. Alors que le compromis proposé par le président du Conseil européen prévoyait une réduction de 21 milliards d'euros par rapport à la proposition de la Commission européenne, l'enveloppe globale de la PAC pour la France est maintenue à un niveau très proche de la période actuelle, à 63 milliards d'euros. L'enveloppe allouée au développement rural a été revalorisée de 15 %. Les aides de la PAC seront mobilisées au service de l'emploi, de l'élevage, notamment dans les zones plus fragiles et pour accompagner l'agriculture dans la nécessaire transition écologique. Elles participeront au verdissement de la PAC prôné par la France.

**ENCOURAGER LA PROMOTION DE NOUVEAUX MODÈLES DE PRODUCTION ET DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUES**

Le gouvernement a présenté le 18 décembre 2012 son projet agro-écologique pour la France, qui se déploiera pleinement à partir de 2014. Un programme national « ambition bio 2017 », pour soutenir le développement de l'agriculture biologique, est en cours d'élaboration avec l'ensemble des acteurs. D'autres programmes se mettent en place en faveur d'une agriculture doublement performante sur le plan économique et écologique : pour réduire le recours aux produits phytosanitaires, sortir d'une logique de recours massif aux antibiotiques et favoriser la biodiversité.

La France maintient enfin le principe de précaution sur l'utilisation des OGM et entend remettre à plat le dispositif d'évaluation communautaire.

**PROTÉGER L'ÉCONOMIE MARITIME ET REDONNER À LA PÊCHE LES MOYENS DE SA MODERNISATION**

Le texte sur la réforme de la politique commune de la pêche a été adopté par le Conseil des ministres de l'Union européenne chargé de la pêche le 27 février 2012 : cet accord ouvre la voie à une pêche durable et responsable. La France défend, dans le cadre des négociations européennes, des dispositifs garantissant l'avenir du secteur, notamment les aides en faveur de la modernisation de la flotte et de l'innovation pour l'accompagner dans ses efforts d'investissements en faveur de la sécurité et de l'environnement.

**RÉÉQUILIBRER LES RAPPORTS DE FORCE ENTRE LES PRODUCTEURS ET LA GRANDE DISTRIBUTION**

Le projet de loi relatif à la consommation engagera des réformes structurelles pour réduire la pression de la grande distribution sur les producteurs. Il reverra les conditions de négociation, pour partir des coûts réels de production et non de l'offre que fait la grande distribution ; il prévoira des mécanismes de révision des contrats en cas de forte volatilité des prix des matières premières ; il favorisera une plus grande transparence et définira de nouvelles sanctions administratives. Ce projet de loi sera présenté d'ici l'été.

Dans l'immédiat, le gouvernement a déjà choisi de jouer un rôle de facilitateur et d'impulsion dans les négociations entre producteurs et grande distribution. Il a facilité une stabilité des prix alimentaires dans la grande distribution en 2013 dans le souci de la pérennité des PME du secteur. Il se mobilise par ailleurs pour augmenter le prix du lait payé au producteur, en s'appuyant sur les préconisations du médiateur estimant possible et souhaitable d'augmenter de 25 euros le prix aux 1 000 litres.

**GARANTIR LA PRÉSENCE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DANS LE MONDE RURAL**

En matière d'éducation, les créations de postes dans l'Éducation nationale engagées depuis la rentrée 2012 sont prioritairement affectées aux zones en difficulté, et notamment aux zones rurales. En matière de santé, le pacte « territoire-santé » a engagé en décembre 2012 la lutte contre les déserts médicaux : pour assurer l'égalité de tous devant la santé, il se fixe pour priorités de faciliter l'installation des médecins, de transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé (travail en équipe, télé-médecine, ...) et d'investir dans les territoires isolés.

**LA FRANCE DEVIENDRA LE LEADER EUROPÉEN DES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES**

La France a engagé la valorisation de son potentiel en termes d'énergie marine (2^e gisement hydrolien d'Europe).

Concernant l'énergie hydrolienne, un appel à manifestation d'intérêt a été annoncé pour développer les briques technologiques et les démonstrateurs de recherche. L'identification de zones propices à l'accueil de sites pilotes est engagée.

Concernant l'éolien offshore, un appel d'offres a été passé début 2013 pour la construction de deux grands parcs éoliens supplémentaires : au large du Tréport (Seine-Maritime) et de Noirmoutier (Vendée). Ils représentent 3,5 milliards d'euros d'investissements, pour une puissance totale de 1 000 mégawatts, et offrent aux industriels des perspectives de développement. L'ensemble des projets prévus en matière d'éolien offshore porte la France à mi-chemin de son objectif de 6 000 mégawatts.

07**LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER****SÉPARATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES UTILES À L'INVESTISSEMENT ET DES OPÉRATIONS SPÉCULATIVES**

Le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et le Sénat. Précurseur en Europe, il protégera les dépôts des épargnants, en séparant strictement les activités de financement de l'économie réelle des activités spéculatives. Ces dernières seront cantonnées dans une filiale ad hoc, soumise à une régulation spécifique, y compris - si nécessaire - les opérations de tenue de marché au-delà d'un certain seuil. Ainsi, les dépôts des clients ne pourront pas être utilisés pour financer des activités spéculatives.

**INTERDICTION DES PARADIS FISCAUX POUR LES BANQUES FRANÇAISES**

La loi de finances rectificative adoptée le 31 juillet 2012 impose aux entreprises de prouver que leurs filiales installées dans des paradis fiscaux ont une activité économique réelle.

Le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires prévoit des mesures permettant de lutter contre l'implantation des banques dans les paradis fiscaux, notamment une obligation de transparence sur leurs activités dans l'ensemble des pays du monde.

Le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière, adopté en Conseil des ministres du 24 avril 2013, vise à renforcer les possibilités d'intervention et de sanction des services fiscaux. Un parquet spécialisé sera créé avec une compétence nationale sur les affaires de grande corruption et de fraude fiscale d'une grande complexité. Un procureur spécialisé conduira et coordonnera les enquêtes relatives à ces graves infractions. Un office central de lutte contre la fraude et la corruption sera institué au sein de la Direction centrale de la police judiciaire.

La France agit également aux niveaux européen et multilatéral. La lutte contre la fraude fiscale à travers les paradis fiscaux sera à l'ordre du jour du prochain Conseil européen le 22 mai. La France a proposé l'adoption d'un « Fatca européen » (*Foreign Account Tax Compliance Act*), en référence à la loi américaine qui permet les échanges d'informations automatisés pour lutter contre les fraudes, sous peine d'interdiction d'exercice des banques sur le territoire national. De nombreux pays européens y sont désormais favorables. Des progrès considérables ont été accomplis par le G20 dans la lutte contre l'évasion fiscale et pour le contrôle des paradis fiscaux. Après que le Conseil Ecofin des 12 et 13 avril à Dublin a apporté son soutien à l'initiative présentée par la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie et la Pologne, le G20 a décidé que l'échange international automatique d'informations sur les comptes bancaires à l'étranger devait devenir la norme. L'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales ont été chargés de formuler des propositions de mise en œuvre de cette décision.

**METTRE FIN À LA PRATIQUE DES PRODUITS FINANCIERS TOXIQUES QUI ENRICHISSENT LES SPÉCULATEURS**

Le projet de loi bancaire renforce la supervision des banques, pour leur interdire d'opérer sur certains types de produits susceptibles de mettre en cause la stabilité financière. Il interdit les emprunts toxiques au secteur public local et l'octroi de certains prêts à risque pour les particuliers. Des activités inutiles voire néfastes à l'économie, comme le « trading à haute fréquence » dans une logique spéculative et la spéculation sur les produits agricoles, seront strictement interdites.

**SUPPRESSION DES STOCK-OPTIONS, À L'EXCEPTION DES ENTREPRISES NAISSANTES, ET ENCADREMENT DES BONUS**

Dès juillet 2012, la fiscalité sur les stock-options a été durcie : la taxe due par les entreprises est passée de 14 % à 30 %, celle due par les bénéficiaires de 8 % à 10 %.

La loi de finances pour 2013 a poursuivi ce durcissement : désormais les stocks options et les actions gratuites sont soumises au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Le régime des bons de souscription des parts de créateur d'entreprise (BSPCE), réservé aux jeunes entreprises, a pour sa part été préservé.

À l'avenir, les bonus pour les dirigeants et les traders d'une banque qui rencontre des difficultés seront supprimés, comme le prévoit le projet de loi bancaire.

Au niveau européen, la France a obtenu un accord préliminaire pour que les bonus ne puissent plus excéder les salaires annuels fixes. Toutes ces premières dispositions seront renforcées par le prochain projet de loi sur les rémunérations des dirigeants.

**AUGMENTATION DE LA TAXE SUR LES BÉNÉFICES DES BANQUES DE 15 %**

La fiscalité portant sur les activités bancaires a déjà été renforcée. Une contribution exceptionnelle de 550 millions d'euros a été imposée aux grandes entreprises du secteur bancaire en 2012, et la taxe de risque systémique a été pérennisée et doublée, pour atteindre 800 millions d'euros en 2013. Les prélèvements supplémentaires portent principalement sur les plus grandes entreprises, et à ce titre sur les banques et les entreprises d'assurances.

**TAXATION DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES**

La taxe sur les transactions financières est effective en France depuis le 1er août 2012. S'appliquant à toutes les transactions d'actions relatives aux entreprises cotées à Paris, son taux est de 0,2 %. À l'initiative de la France et de l'Allemagne, une coopération renforcée a été autorisée pour instaurer une taxe sur les transactions financières dans 11 États de l'Union européenne. C'est la première fois que la procédure de coopération renforcée est engagée en matière fiscale.

**CRÉATION D'UNE AGENCE PUBLIQUE EUROPÉENNE DE NOTATION**

Le nouveau règlement sur les agences de notation adopté au niveau européen prévoit un rapport sur ce sujet et une feuille de route.

08**GARANTIR L'ÉPARGNE POPULAIRE****RÉMUNÉRATION DU LIVRET A SUPÉRIEURE À L'INFLATION QUI PREND EN COMPTE L'ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE**

Lors de sa dernière réévaluation le 15 janvier 2013, le taux du livret A a été ajusté à 1,75 %, soit un taux supérieur à celui normalement prévu par le renouvellement automatique réglé sur l'inflation. Le taux du livret A a été maintenu à un niveau supérieur à l'inflation, mais a aussi pris en compte, dans un contexte économique difficile, le nécessaire soutien au pouvoir d'achat.

**PLAFONNEMENT DU COÛT DES SERVICES FACTURÉS PAR LES BANQUES**

Les frais bancaires - pour commissions d'intervention - seront plafonnés pour l'ensemble des Français avec des plafonds plus faibles pour les personnes en situation de fragilité, comme le prévoit le projet de loi bancaire. Les banques devront proposer systématiquement aux personnes ayant des difficultés de gestion une gamme de paiements alternatifs qui permette des paiements sécurisés et évite les découverts.

**ENCADREMENT DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION**

Le plan national de lutte contre la pauvreté prévoit de mettre en place un registre national des crédits aux particuliers, et notamment des crédits à la consommation.

09 LA RÉDUCTION DU DÉFICIT PUBLIC



RÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EN FIN DE MANDAT

Le cap fixé en matière de redressement des finances publiques est clair : le retour à l'équilibre budgétaire en 2017. Certes, le contexte économique qui s'est dégradé en France comme en Europe depuis la fin de l'année 2012 ne permettra pas d'atteindre 3 % de déficit dès 2013. Mais demander davantage d'efforts aux Français en 2013 ne serait pas raisonnable. Le budget 2013 représente déjà un effort sans précédent, qualifié comme tel par la Cour des comptes : presque 2 points de PIB d'ajustement structurel en un an. La poursuite d'une politique équilibrée, faite de sérieux budgétaire et soucieuse de la croissance, permettra d'atteindre les objectifs fixés pour le redressement du pays.



LIMITATION DES NICHES SOCIALES ET FISCALES ACCORDÉES AUX CITOYENS LES PLUS AISÉS ET AUX ENTREPRISES DE GRANDE TAILLE POUR UNE RECETTE DE 29 MILLIARDS D'EUROS

La loi de finances rectificative de juillet 2012 comprend de nombreuses mesures en ce sens : augmentation du forfait social à 20 %, réduction des abattements sur l'imposition des donations, assujettissement des revenus immobiliers des non-résidents aux prélèvements sociaux, suppression de l'exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires (sauf partiellement pour les TPE) et de l'avantage fiscal lié à la provision pour investissement.

La loi de finances pour 2013 a poursuivi la limitation de ces niches. Pour les particuliers, avec le plafonnement à 10 000 euros par an des niches fiscales. Pour les entreprises, avec l'encadrement des niches fiscales qui profitent aux plus grandes entreprises (déduction des intérêts d'emprunt, « niche Copé »).

10 LA FONCTION PUBLIQUE



FIN DE LA RGPP ET DE L'APPLICATION MÉCANIQUE DU PRINCIPE DU NON-REMPLACEMENT D'UN FONCTIONNAIRE SUR DEUX

La loi de programmation des finances publiques 2013-2015 prévoit la stabilisation des effectifs de l'État et de ses opérateurs. Le gouvernement a mis fin à la Révision générale des politiques publiques (RGPP) aveugle et définit une nouvelle démarche de Modernisation de l'action publique (MAP). L'ensemble des politiques publiques seront évaluées, avec une méthode en trois temps : élaboration d'un diagnostic partagé, construction de scénarii, prise de décision. Cette démarche permettra de générer des économies tout en simplifiant le fonctionnement des administrations et en confortant notre modèle de service public.



CONCERTATION AVEC LES SYNDICATS À PROPOS DE LA FONCTION PUBLIQUE : SALAIRES, NOMINATIONS ET CARRIÈRES

Une phase de concertation s'est engagée dès le mois de septembre 2012 avec les syndicats de la fonction publique. À partir d'un diagnostic désormais partagé, plusieurs négociations sont ouvertes : conditions de vie au travail, parcours, carrières et rémunérations.

D'ores et déjà, et pour la première fois dans l'histoire de la fonction publique, un accord sur l'égalité professionnelle a été signé le 8 mars 2013 par toutes les organisations syndicales et des représentants des employeurs. Si la trajectoire des finances publiques et la situation économique ne permettent pas d'envisager de mesure de revalorisation générale en 2013, la refonte de la grille de catégorie C a été identifiée comme un chantier prioritaire.

11 LE TRAITÉ EUROPÉEN



PROPOSITION D'UN PACTE DE RESPONSABILITÉ, DE GOUVERNANCE ET DE CROISSANCE. RENÉGOCIATION DU TRAITÉ EUROPÉEN ISSU DE L'ACCORD DU 9 DÉCEMBRE 2011 EN PRIVILÉGIANT LA CROISSANCE ET EN RÉORIENTANT LE RÔLE DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE DANS CETTE DIRECTION

Au lendemain de son élection, le président de la République a obtenu l'adoption d'un pacte européen de croissance, prévoyant notamment la réorientation de 55 milliards d'euros de fonds structurels, l'augmentation du capital de la banque européenne d'investissement permettant 60 milliards de nouveaux prêts, et la création de « project bonds ». La banque européenne d'investissement a porté ses objectifs de prêts à l'investissement en France à 20 milliards sur 3 ans (2013-2015), soit une augmentation de 50 % de son activité.

2,1 milliards de fonds structurels devraient par ailleurs venir en 2013 soutenir des projets en France. Les project bonds, pour leur part, sont actuellement instruits en phase pilote par la banque européenne d'investissement. Ces différents outils permettront d'engager des projets porteurs de croissance dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, et des équipements numériques par exemple.



CRÉATION DES EURO-OBLIGATIONS

La France continue de soutenir la mise en place d'euro-obligations.



ÉLABORATION D'UN NOUVEAU TRAITÉ FRANCO-ALLEMAND

Depuis juillet 2012, la célébration du cinquantième anniversaire du Traité de l'Élysée a été l'occasion de réaffirmer le caractère indispensable pour le projet européen de l'amitié franco-allemande, et de lancer de nouveaux projets qui contribueront à rapprocher encore nos deux pays, au service de la jeunesse et dans l'intérêt de l'Europe. La déclaration de Berlin et la déclaration du Conseil des ministres franco-allemands, adoptées le 22 janvier dernier, ont ainsi permis de compléter le contenu du Traité de l'Élysée en ouvrant de nouveaux champs de coopération (lancement d'un dialogue tripartite entre partenaires sociaux et gouvernements, transition énergétique, accent sur l'emploi et la formation professionnelle, coopération spatiale, offre complétée de mobilité de l'Office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ)...) et en inscrivant la relation franco-allemande au cœur de l'actualité européenne (approfondissement de l'Union économique et monétaire, défense européenne...).

Ce travail étroit avec l'Allemagne a déjà porté ses fruits, avec l'engagement d'une coopération renforcée pour mettre en place une taxe sur les transactions financières, qui n'aurait pas été possible sans la force d'entraînement du couple franco-allemand. Il se poursuit notamment sur le thème de la croissance et de l'intégration solidaire.



ASSOCIER LES PARLEMENTS NATIONAUX ET EUROPÉENS AUX DÉCISIONS

12 LE BUDGET EUROPÉEN



DÉFENDRE UN BUDGET EUROPÉEN POUR LA PÉRIODE 2014-2020 AU SERVICE DE GRANDS PROJETS D'AVENIR EN COMMUN

Dans un contexte très difficile et face à la logique d'austérité défendue par nombre de gouvernements conservateurs, le président de la République n'a eu de cesse de défendre au nom de la France un budget orienté vers la croissance et la solidarité, et l'engagement d'une réorientation en ce sens des dépenses européennes a été tenu. Si les flexibilités prévues sont pleinement utilisées, une augmentation de 50 milliards d'euros par rapport aux décaissements réels de la période 2007-2013 est possible. En tout état de cause, les crédits pour la croissance et l'innovation sont en augmentation de près de 40 %, à 125,6 milliards. Ceux pour les infrastructures augmentent de 140 % - le volet transports passe à 13 milliards contre 8 lors de la période précédente.



CRÉATION D'OUTILS FINANCIERS POUR LANCER DES PROGRAMMES INDUSTRIELS INNOVANTS

L'accord sur le budget européen pour 2014-2020 a prévu l'augmentation des crédits dédiés à la recherche et à l'innovation. Le pacte européen de croissance a engagé la banque européenne d'investissement à expérimenter les *project bonds*.



SOUTENIR L'ÉMERGENCE D'UNE EUROPE DE L'ÉNERGIE

Le budget européen adopté en février 2013 par le Conseil pour la période 2014-2020 consacra plus de moyens aux projets énergétiques. Il doublera la dotation pour les grands projets d'infrastructures, dont les grands projets énergétiques. L'Union européenne se donne ainsi les moyens de financer de grands projets comme ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor - projet expérimental de fusion thermonucléaire).

Elle consacra également davantage de moyens au développement des nouvelles énergies – en particulier grâce au pacte européen de croissance conclu au début du quinquennat.

La France présentera des propositions lors du Conseil européen du 22 mai consacré à l'énergie. Le débat national sur la transition énergétique apportera aussi de nouvelles propositions.

13 LA POLITIQUE COMMERCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EUROPÉENNE



MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE COMMERCIALE POUR FAIRE OBSTACLE À TOUTE FORME DE CONCURRENCE DÉLOYALE ET POUR FIXER DES RÈGLES STRICTES DE RÉCIPROCITÉ EN MATIÈRE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La France s'est mobilisée pour accélérer l'examen du projet de règlement européen sur la réciprocité dans l'accès aux marchés publics des pays tiers, qui prévoit d'exclure des procédures d'appels d'offres au sein de l'Union européenne les entreprises des pays tiers dont les marchés publics resteraient fermés aux entreprises européennes. L'Assemblée nationale en a d'ores et déjà adopté les orientations. La France défend également la réciprocité dans les négociations sur des accords de libre-échange avec l'Union européenne. C'est le cas notamment dans le cadre de la négociation en cours entre l'Union européenne et les États-Unis. C'est aussi l'attitude qu'elle prône vis-à-vis du Canada, du Japon et des autres pays tiers.



MISE EN PLACE D'UNE CONTRIBUTION CLIMAT-ÉNERGIE AUX FRONTIÈRES DE L'EUROPE



AGIR POUR UNE PARITÉ PLUS ÉQUILBRÉE DE L'EURO VIS-À-VIS DES AUTRES MONNAIES

Parce que la guerre des monnaies constitue une menace contre la cohésion dont le monde nouveau a besoin, la France plaide notamment pour une convertibilité de la monnaie chinoise. La sous-évaluation artificielle de certaines monnaies constitue une concurrence déloyale. La France continuera à plaider dans ce sens.



RÉTABLIR LA JUSTICE

- Engager une grande réforme fiscale
- Négocier une nouvelle réforme des retraites
- Renouer avec l'excellence de notre système de santé et renforcer l'hôpital public
- Faire construire plus de logements
- Faire prévaloir la justice au travail
- Réinstaurer la justice dans tous nos territoires, en métropole comme en Outre-Mer
- Lutter sans concession contre toutes les discriminations et ouvrir de nouveaux droits

14 RENDRE PLUS ÉQUITABLE LA CONTRIBUTION DE CHACUN



ENGAGER UNE GRANDE RÉFORME FISCALE, AVEC LA FUSION À TERME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET DE LA CSG, L'IMPOSITION DES REVENUS DU CAPITAL COMME CEUX DU TRAVAIL, ...

La grande réforme fiscale s'est engagée dès juillet 2012, avec le premier projet de loi de finances rectificative (PLF-R). Le PLF-R de décembre et la loi de finances pour 2013 en ont constitué les deux étapes suivantes.

Les mesures engagées favorisent davantage de justice sociale : plus forte progressivité de l'impôt sur le revenu avec une nouvelle tranche à 45 %, abaissement du quotient familial, réduction des niches fiscales, rétablissement du barème progressif de l'impôt sur la fortune, ...

L'alignement de la fiscalité du capital sur la fiscalité du travail a été engagée. Un rééquilibrage des taux d'imposition entre grandes entreprises et PME a lui aussi été initié, l'essentiel des efforts imposés aux entreprises portant sur les plus grandes d'entre elles.

15 FAIRE CONTRIBUER LES PLUS FORTUNÉS



TRANCHE D'IMPOSITION SUPPLÉMENTAIRE À HAUTEUR DE 45 % POUR LES REVENUS SUPÉRIEURS À 150 000 EUROS PAR PART

La loi de finances pour 2013 a créé une tranche d'imposition supplémentaire au taux de 45 % pour la fraction de revenus supérieure à 150 000 euros par part.



LIMITATION DES NICHES FISCALES À 10 000 EUROS DE DIMINUTION D'IMPÔTS PAR AN

La loi de finances pour 2013 prévoit un plafonnement global des niches fiscales à 10 000 euros par an.

16 LA POLITIQUE FAMILIALE



AUGMENTATION DE 25 % DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

L'allocation de rentrée scolaire a été augmentée de 25 % (décret du 27 juin 2012). Les 372 millions d'euros mobilisés dès 2012 ont bénéficié à 3 millions de familles et 5 millions d'enfants dès la dernière rentrée, soit 75 euros de plus par enfant en moyenne.



BAISSE DU PLAFOND DU QUOTIENT FAMILIAL POUR LES MÉNAGES LES PLUS AISÉS

Le plafond de l'avantage en impôt tiré du quotient familial a été ramené de 2 336 à 2 000 euros pour chaque demi-part. Cette mesure n'impacte que les ménages dont les revenus sont supérieurs à 6 SMIC (pour deux enfants).

17 LES MESURES FISCALES



RETOUR SUR LES ALLÈGEMENTS DE L'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE (ISF)

La 2^e loi de finances rectificative pour 2012 est revenue sur l'allègement de l'impôt de solidarité sur la fortune décidé en 2011. Un nouvel impôt sur la fortune relevant le taux d'imposition des plus gros patrimoines est institué en loi de finances pour 2013.



ABATTEMENT SUR LES SUCCESSIONS RAMENÉ À 100 000 EUROS PAR ENFANT

La 2^e loi de finances rectificative pour 2012 a réduit l'abattement par héritier direct, ramené de 159 325 à 100 000 euros.



CONSERVATION DE L'EXONÉRATION DE LA SUCCESSION EN FAVEUR DES CONJOINTS SURVIVANTS

Le conjoint survivant et le partenaire de Pacs survivant restent totalement exonérés de droits de succession.



RENFORCEMENT DES MOYENS POUR LUTTER CONTRE LA FRAUDE FISCALE

La 3^e loi de finances rectificative pour 2012 contient un train de mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales (amélioration des procédures et institution de dispositions anti-abus). Le gouvernement a également élaboré un plan national de lutte contre la fraude aux finances publiques, qui doit permettre de ne laisser aucune fraude sans réponse adaptée.

De nouvelles mesures de lutte contre la fraude ont été présentées en Conseil des ministres le 24 avril 2013. Le régime répressif de la fraude fiscale sera durci : sanctions plus sévères et capacités de contrôle de l'administration fiscale renforcées. Les moyens de la justice, de la police et de l'administration fiscale pour lutter contre la fraude fiscale et les réseaux de blanchiment seront renforcés pour la première fois depuis dix ans avec 50 magistrats, 50 enquêteurs de police judiciaire et 50 vérificateurs de l'administration fiscale. Un parquet spécialisé sur les affaires de grande corruption et de fraude fiscale d'une grande complexité sera créé.

18 LA RETRAITE



RETRAITE À 60 ANS POUR CEUX AYANT COTISÉ LA TOTALITÉ DE LEURS ANNUITÉS

Un décret pris dès juillet 2012 permet à ceux qui ont commencé à travailler tôt de prendre leur retraite à 60 ans. Deux trimestres de maternité supplémentaires et deux trimestres de chômage sont pris en compte dans le calcul de la durée d'assurance. Plus de 49 000 personnes ont reçu une réponse positive à leur demande de départ anticipé.



NÉGOCIATION AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX SUR L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART À LA RETRAITE, LA PÉNIBILITÉ, LES PENSIONS

La feuille de route de la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012 a permis à l'État et aux partenaires sociaux d'acter une démarche préparant la réforme des retraites en trois temps.

- La première phase de diagnostic par le Conseil d'Orientation des Retraites s'est achevée en janvier 2013.
- À partir de février s'est ouverte la deuxième phase, avec la mise en place d'une « commission pour l'avenir des retraites », qui rendra ses propositions au mois de juin 2013.
- La concertation s'ouvrira sur ces bases avec les partenaires sociaux.



RÉFORME DE LA DÉPENDANCE POUR MIEUX ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE

La réforme sera prête à la fin de l'année 2013. Le lancement des travaux interministériels a été annoncé par le Premier ministre, le 11 mars dernier, à l'occasion de la remise de trois rapports préparatoires au projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement.

19 LA SANTÉ



RÉFORME SUR LA TARIFICATION POUR LES HÔPITAUX ET LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 a acté la fin de la convergence tarifaire public-privé. La tarification à l'activité sera remplacée par une tarification de parcours, prenant en compte la notion de service public hospitalier dans le cadre d'une loi en 2014.



CRÉATION DE PÔLES DE SANTÉ DE PROXIMITÉ DANS CHAQUE TERRITOIRE ET ACCÈS AUX SOINS D'URGENCE EN MOINS DE 30 MINUTES SUR TOUT LE TERRITOIRE

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé annoncée par le Premier ministre. La ministre des Affaires sociales et de la Santé a présenté, le 13 décembre 2012, un plan de lutte contre les déserts médicaux.

**AUGMENTATION DE LA PART DE RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES**

Un accord sur les dépassements d'honoraires a été présenté au Conseil des ministres du 24 octobre 2012. Il favorise l'accès des patients à des tarifs opposables (tarifs sécurité sociale) et la réduction de ce qui reste à leur charge.

Il prévoit notamment la mise en place d'un contrat d'accès aux soins à destination des médecins autorisés à pratiquer des honoraires différents ou titulaires d'un droit permanent à dépassement. En adhérant à ce contrat, les médecins s'engageront à ne pas dépasser de plus de 100 % le tarif de la sécurité sociale. Cet accord introduit également de nouveaux forfaits au profit des médecins généralistes de premier recours.

Ces contrats entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2013, sous réserve qu'au moins un tiers des médecins éligibles au contrat y ait adhéré.

Parallèlement, il est également prévu que les patients disposant de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé puissent bénéficier des tarifs de la sécurité sociale au même titre que les patients ayant la CMU-complémentaire.

20

SÉCURISER L'ACCÈS AUX SOINS DE TOUS LES FRANÇAIS**ENCADREMENT DES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES**

Voir point précédent.

**BAISSE DU PRIX DES MÉDICAMENTS**

Cette baisse a été programmée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013. La maîtrise des coûts des médicaments fait partie des objectifs assignés au nouveau président du Comité économique des produits de santé.

**SUPPRESSION DU DROIT D'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF DE L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT (AME)**

La loi de finances rectificative pour 2012 a supprimé la franchise de 30 euros imposée aux étrangers sans papiers bénéficiaires de l'aide médicale d'État.

21

BÉNÉFICIER D'UNE ASSISTANCE MÉDICALISÉE POUR TERMINER SA VIE DANS LA DIGNITÉ**ASSISTANCE MÉDICALISÉE POUR TOUTE PERSONNE MAJEURE EN PHASE AVANCÉE D'UNE MALADIE INCURABLE PROVOQUANT UNE SOUFFRANCE INSUPPORTABLE**

Le professeur Didier Sicard a remis son rapport « Penser solidairement la fin de vie » le 18 décembre 2012 au président de la République, qui a saisi le Comité Consultatif National d'Éthique. Le CCNE rendra ses avis courant juin 2013. Le gouvernement déposera un projet de loi avant la fin de l'année.

22

LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION ET L'ACCÈS AU LOGEMENT



MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE CAUTION SOLIDAIRE POUR LES JEUNES

Les travaux sur la garantie universelle des risques locatifs sont menés dans la perspective de la loi sur le logement et l'urbanisme qui sera présentée avant l'été.



CONSTRUCTION DE 2,5 MILLIONS DE LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES, SOCIAUX ET ÉTUDIANTS GRÂCE AU DOUBLEMENT DU PLAFOND DU LIVRET A

Le président de la République a présenté, le 21 mars 2013, un plan d'investissement pour le logement, qui prévoit notamment de raccourcir les délais de procédure, de simplifier les normes, de construire en priorité des logements là où sont les besoins, de faire un pacte avec le monde HLM et de rénover massivement les logements. D'autres mesures structurelles sont prévues dans la loi sur l'urbanisme et le logement en préparation.

Une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'accès des jeunes au parc social, accès qui ne cesse de diminuer depuis 10 ans.



RENFORCEMENT DE LA LOI SRU EN MULTIPLIANT PAR CINQ LES SANCTIONS QUI PÈSENT SUR LES COMMUNES REFUSANT D'ACCUEILLIR LES MÉNAGES MODESTES. ELÉVATION À 25 % DU TAUX DE CONSTRUCTION OBLIGATOIRE DE LOGEMENTS SOCIAUX.

La loi sur la mobilisation du foncier public et le logement social, promulguée en janvier, augmente de 20 à 25 % la part de logements sociaux nécessaires dans les communes en tension et multiplie par cinq les pénalités de celles qui ne remplissent pas leurs obligations de construction.



RÈGLE DES TROIS TIERS BÂTIS : UN TIERS DE LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS, UN TIERS DE LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE, UN TIERS DE LOGEMENTS LIBRES

Le 20 septembre 2012, l'Assemblée nationale a demandé au ministère du Logement de lui remettre un rapport sur les modalités de mise en œuvre de la règle des trois tiers.



ENCADREMENT PAR LA LOI DU MONTANT DES LOYERS

La première étape a été accomplie : un plafonnement de la hausse des loyers à la relocation dans les 38 agglomérations françaises où ils sont les plus élevés a été instauré.

La deuxième étape interviendra par la loi Duflot 2.



DOUBLEMENT DU PLAFOND DU LIVRET A

L'augmentation du livret A s'est faite en deux temps : le plafond a été relevé de 25 % en octobre puis de 25 % supplémentaires pour être porté à 22 950 euros au 1^{er} janvier 2013.

23 METTRE GRATUITEMENT À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS LOCALES LES TERRAINS DE L'ÉTAT



MISE À DISPOSITION GRATUITE DES TERRAINS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES QUI POURRONT Y CONSTRUIRE DE NOUVEAUX LOGEMENTS DANS UN DÉLAI DE CINQ ANS

La loi sur la mobilisation du foncier public et le logement social prévoit la mise à disposition, avec une décote pouvant aller jusqu'à la gratuité, des terrains détenus par l'État pour construire des logements sociaux.

24 LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ



AUGMENTATION DES COTISATIONS CHÔMAGE SUR LES ENTREPRISES QUI ABUSENT DES EMPLOIS PRÉCAIRES

Le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi, transposant l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2013 dont la négociation avait été lancée après la première conférence sociale, prévoit de lutter contre les emplois précaires. La loi vise à inciter à l'embauche en CDI en renchérissant le coût des CDD de courte durée : surcotisation de 3 % à l'assurance chômage pour les contrats de moins d'un mois dont le nombre a explosé ces dernières années (la cotisation passe de 4 % à 7 %) ; surcotisation de 1,5 % pour les contrats compris entre 1 et 3 mois ; surcotisation de 0,5 % pour les CDD d'usage de moins de 3 mois. L'ensemble des sommes ainsi gagnées seront affectées à une exonération des cotisations chômage pour les CDI signés avec des jeunes de moins de 26 ans pendant 3 mois pour les entreprises de plus de 50 salariés et 4 mois pour les plus petites entreprises. Ce dispositif sera mis en place en juillet 2013. En ce qui concerne l'intérim, une négociation de branche s'est engagée pour mettre en œuvre dès cette année des mesures de sécurisation des salariés.



DISPOSITIF DE NOTATION SOCIALE OBLIGEANT LES ENTREPRISES DE PLUS DE 500 SALARIÉS À FAIRE CERTIFIER ANNUELLEMENT LA GESTION DE LEURS RESSOURCES HUMAINES

Une mission sur les outils de la responsabilité sociale des entreprises et la notation sociale a été lancée à la suite de la conférence environnementale.

25 DÉFENDRE L'ÉGALITÉ DES CARRIÈRES PROFESSIONNELLES ET DES RÉMUNÉRATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



SANCTION PAR LA LOI DES ENTREPRISES QUI NE RESPECTENT PAS L'ÉGALITÉ DES RÉMUNÉRATIONS HOMMES-FEMMES

Un décret du 18 décembre 2012 rend effectif le dispositif de sanction des entreprises qui ne négocient pas dans le domaine de l'égalité professionnelle. Une campagne d'inspection du travail sur ce thème a été lancée. Une négociation sur l'égalité dans l'entreprise est en cours entre les partenaires sociaux. Elle doit aboutir en juin 2013.



CRÉATION D'UN MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES

La ministre des Droits des femmes a présenté un programme complet de lutte contre les discriminations à l'occasion du Comité interministériel des droits des femmes fin novembre 2012 dont une large part a déjà été mise en œuvre. Un projet de loi relatif aux droits des femmes est en préparation.

26 IMPOSER AUX DIRIGEANTS DES ENTREPRISES PUBLIQUES UN ÉCART MAXIMAL DE RÉMUNÉRATION DE 1 À 20



PAS DE VARIATION DES SALAIRES AU-DELÀ D'UNE ÉCHELLE DE 1 À 20 DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES

Un décret du 25 juillet 2012 plafonne les revenus des présidents d'entreprises publiques. Un projet de loi sera présenté dans les prochaines semaines sur la gouvernance des rémunérations dans le secteur privé.

27 LE RENOUVELLEMENT URBAIN



MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Les différents contrats de ville sont remplacés par un contrat de ville unique et global, alliant les dimensions sociale, urbaine, économique et environnementale. Le nombre de quartiers ciblés par la politique de la ville est passé de 2 500 à environ 1 000 pour concentrer les moyens là où les besoins sont les plus criants.



ACTIONS DE COHÉSION SOCIALE EN LIEN AVEC LES COLLECTIVITÉS ET LES ASSOCIATIONS

Les dispositifs de cohésion sociale mis en œuvre par le gouvernement seront développés en priorité dans les quartiers en difficulté. 30 % des bénéficiaires des emplois d'avenir et 25 % des volontaires du service civique proviendront des quartiers ciblés par la politique de la ville. 2 000 emplois francs seront expérimentés dans 12 villes dès 2013.



MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DANS LES BANLIEUES

Le Comité interministériel des Villes du 19 février 2013 a acté un renforcement de la présence et de l'offre de services publics en banlieue. Chaque ministère s'est engagé à se mobiliser pour assurer un droit commun renforcé dans les quartiers. Les moyens de Pôle emploi seront renforcés dans les quartiers prioritaires et le développement des maisons et des centres de santé y sera encouragé.



AUGMENTATION DES MOYENS, NOTAMMENT SCOLAIRES, DANS LES ZONES QUI EN ONT LE PLUS BESOIN

Les quartiers populaires seront les premiers bénéficiaires de la scolarisation à 2 ans et du principe « plus de maîtres que de classes ». Dès la rentrée 2013, 3 000 postes seront affectés à l'accueil des enfants de moins de 3 ans, en priorité dans les quartiers en difficulté.



RETOUR À UNE PRÉSENCE RÉGULIÈRE DES SERVICES DE POLICE AU CONTACT DES HABITANTS

Le budget 2013 prévoit la création de 480 postes dans la police et la gendarmerie. Ils seront affectés principalement dans les zones de sécurité prioritaires afin de répondre aux besoins de ces habitants. L'augmentation du nombre de policiers et de gendarmes s'accompagne d'un effort de prévention accru et d'une relation police-population renouvelée.

28 RELANCER LA POLITIQUE DES TRANSPORTS POUR LUTTER CONTRE LA FRACTURE TERRITORIALE



RENFORCEMENT DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES TRAINS DU QUOTIDIEN

La réforme ferroviaire, qui fera l'objet d'un projet de loi examiné par le Parlement d'ici la fin de l'année 2013, a pour premier objectif l'amélioration de la qualité de service.

En Ile-de-France, le Nouveau Grand Paris améliorera les lignes de transports existantes (7 milliards d'euros seront engagés d'ici 2017) et permettra de réaliser intégralement le Grand Paris Express pour étendre le réseau existant (200 km de lignes et 72 nouvelles gares verront le jour, les premiers travaux commenceront en 2015, toutes les lignes seront en service en 2030).



GARANTIR LA DESSERTE DES TERRITOIRES ENCLAVÉS

La commission « Mobilité 21 », chargée de se prononcer sur les projets d'infrastructures prévus au SNIT (Schéma National des Infrastructures de Transport), contribuera au désenclavement des territoires. Son avis est attendu pour juin 2013.



DÉVELOPPEMENT DE PLATEFORMES MULTIMODALES

Le gouvernement s'est engagé dans une remise à plat de la politique de transport ferroviaire pour améliorer la qualité de service à l'utilisateur et la desserte du territoire, grâce à la réforme de l'organisation du système ferroviaire et à la revue des grands projets d'investissement.

En parallèle, le gouvernement prépare l'avenir en investissant dans le renouvellement du matériel roulant et en se mobilisant sur les enjeux de report modal au bénéfice du mode ferroviaire (autoroute ferroviaire, transport combiné).

29 ENCOURAGER UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER



ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

La loi de finances pour 2013 augmente le budget pour l'Outre-Mer d'environ 100 millions d'euros, dont 50 millions d'euros pour un programme d'investissement public.



ACTION PRIORITAIRE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION DES JEUNES

10 % des contrats emplois d'avenir sont attribués aux Outre-Mer.

Dans le cadre du Comité interministériel de la jeunesse, il a été décidé un doublement des fonds dédiés à l'accès des jeunes ultramarins à la mobilité.



LUTTE CONTRE LES MONOPOLES ET LES MARGES ABUSIVES

La loi relative à la régulation économique Outre-Mer a été adoptée à l'automne.



CRÉATION D'UN MINISTÈRE DES OUTRE-MER RATTACHÉ AU PREMIER MINISTRE

Un ministre des Outre-Mer a été nommé le mercredi 16 mai 2012.



CRÉATION D'UNE CITÉ DE L'OUTRE-MER EN ÎLE-DE-FRANCE

La mission a été confiée à la Déléguée interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'Outre-Mer, nommée le 4 octobre 2012.

30

LUTTER CONTRE LE « DÉLIT DE FACIES »



PROCÉDURE RESPECTUEUSE DES CITOYENS DANS LES CONTRÔLES D'IDENTITÉ

Un nouveau code de déontologie des policiers et gendarmes sera adopté avant l'été et le rétablissement du matricule apparent sera effectif avant la fin de l'année. La formation des gendarmes et des policiers a été modifiée pour insister davantage sur les modalités d'une procédure respectueuse des citoyens lors des contrôles d'identité.



LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS AU LOGEMENT ET À L'EMBAUCHE

Le ministre délégué à la Ville sera chargé d'une mission interministérielle pour lutter contre les discriminations liées à l'origine réelle ou supposée et les discriminations liées au territoire.

Pour lever les discriminations à l'embauche, un dispositif d'« emplois francs » sera expérimenté sur dix sites pilotes et concernera 2 000 emplois dès 2013. Ce dispositif vise à aider les entreprises qui emploieront un jeune issu des quartiers concernés.

En matière de lutte contre les discriminations sexistes, un accord historique pour l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique a été signé le 8 mars. Il vise à améliorer la représentation des femmes, le déroulement de leur carrière et une meilleure articulation entre vie professionnelle et personnelle. Enfin, le protocole d'accord comporte des mesures destinées à prévenir et prendre en charge les violences faites aux agents sur leur lieu de travail, et à lutter contre toute forme de harcèlement sexuel ou moral.



COMBAT PERMANENT CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME

Pour la première fois depuis 2009, le Premier ministre a réuni le 26 février 2013 le Comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. L'objectif principal qui a été défini est de s'attaquer à la formation des préjugés. Un large processus de formation et de sensibilisation a été lancé, visant en particulier les élèves, les étudiants, les agents de l'État, les personnels au contact du public, les associations investies dans les secteurs de l'éducation populaire et du sport, les internautes et les fournisseurs d'accès à Internet. Chaque ministère s'est engagé à mettre en œuvre des mesures dans son domaine.

Une charte et un label de la diversité à destination des entreprises ont été élaborés.

31 DROIT AU MARIAGE ET À L'ADOPTION AUX COUPLES HOMOSEXUELS



OUVERTURE DU DROIT AU MARIAGE ET À L'ADOPTION POUR LES COUPLES HOMOSEXUELS

Le projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe a été adopté le 23 avril 2013.

32 LES DROITS DES HANDICAPÉS



INSERTION D'UN "VOLET HANDICAP" DANS CHAQUE LOI

Une circulaire du Premier ministre datée du 4 septembre 2012 demande à tous les ministres de prendre en compte le handicap dans l'ensemble des politiques publiques et dans tous les projets de loi, notamment en incluant dans chaque étude d'impact un volet handicap.



RENFORCEMENT DES SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DES 6 % DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LES ENTREPRISES, LES SERVICES PUBLICS ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Ce sujet sera traité lors d'une négociation interprofessionnelle à venir.



REDONNER ESPOIR AUX NOUVELLES GÉNÉRATIONS

- Combattre le chômage qui frappe particulièrement les jeunes et les seniors
- Remettre l'éducation et la jeunesse au cœur de l'action publique
- Faire de la France la nation de l'excellence environnementale
- Soutenir l'accès à la culture et la création artistique

33 LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

→ CRÉATION D'UN CONTRAT PERMETTANT L'EMBAUCHE PAR LES ENTREPRISES, EN CDI, DE JEUNES, ACCOMPAGNÉS PAR UN SALARIÉ PLUS EXPÉRIMENTÉ, QUI SERA AINSI MAINTENU DANS L'EMPLOI JUSQU'À SON DÉPART À LA RETRAITE

La loi a été votée le 14 février 2013 et fait suite à un accord unanime de tous les partenaires sociaux. Elle est destinée aux jeunes de moins de 26 ans, aux jeunes reconnus travailleurs handicapés de moins de 30 ans ainsi qu'aux travailleurs de 57 ans ou plus ou à ceux embauchés à partir de 55 ans. L'objectif est d'en conclure 500 000 d'ici la fin du quinquennat.

Pour les entreprises de moins de 300 salariés, l'aide associée à ce contrat de génération représente 23 % du salaire brut au niveau du SMIC. Si l'on ajoute le CICE et les exonérations de droit commun, elle atteint près de 60 % du salaire brut au niveau du SMIC.

34 LES EMPLOIS D'AVENIR

→ CRÉATION DE 150 000 EMPLOIS D'AVENIR POUR FACILITER L'INSERTION DES JEUNES DANS L'EMPLOI ET L'ACTION DES ASSOCIATIONS, EN PRIORITÉ DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

La loi a été adoptée le 9 octobre 2012. Les premiers emplois d'avenir ont été signés dès le mois de novembre. Leur montée en puissance progresse : 20 000 ont été signés à la fin du mois d'avril dont plus de 3 000 emplois d'avenir professeurs. L'objectif est d'en signer 100 000 d'ici la fin de l'année 2013 et de porter ce chiffre à 150 000 en 2014. Les emplois d'avenir sont destinés aux jeunes peu ou pas qualifiés, qui en ont le plus besoin.

Dans les champs de la jeunesse, du sport et de l'éducation populaire, les conventions conclues avec les grands réseaux ont d'ores et déjà permis de soutenir la montée en charge qui représente 20 % du total des recrutements.

→ SUPPRESSION DE LA DÉFISCALISATION ET DES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES SUR LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES SAUF POUR LES PETITES ENTREPRISES

La loi de finances rectificative de l'été 2012 a supprimé la défiscalisation des heures supplémentaires.

Cette mesure était un frein à l'embauche et son coût était très élevé, 4,5 milliards d'euros par an. Le gouvernement a toutefois maintenu les exonérations de cotisations patronales sur les heures supplémentaires dans les PME de moins de 20 salariés.

35 LA SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS



FAVORISER LE MAINTIEN DES SALARIÉS DANS L'ENTREPRISE OU DANS L'EMPLOI

Conformément aux engagements issus de la conférence sociale de juillet 2012, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord sur la sécurisation de l'emploi le 11 janvier 2013. La loi reprenant cet accord fournit de nouveaux droits aux salariés (complémentaire santé, formation, droits rechargeables au chômage notamment). Le recours au dialogue social et aux accords majoritaires de maintien de l'emploi permettra d'éviter les licenciements dans les entreprises en difficulté.



RENFORCEMENT DES MOYENS DE PÔLE EMPLOI

Après la création de 2 000 emplois en CDI en juillet 2012, le gouvernement a décidé de créer 2 000 nouveaux postes en CDI à Pôle emploi pour permettre l'accompagnement individuel des demandeurs d'emploi. Il faut ajouter à cela les 2 000 équivalents temps plein que Pôle emploi s'est engagé à redéployer auprès des demandeurs d'emploi. Ce sont donc 6 000 agents supplémentaires qui seront au contact direct avec des demandeurs d'emploi, en particulier ceux qui sont le plus en difficulté. Leur nombre passera de 29 000 à 35 000, soit un effort sans précédent de plus de 20 %.



FACILITER L'ACCÈS DES SALARIÉS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le projet de loi prévoit que chaque salarié bénéficiera d'un compte personnel de formation tout au long de sa vie professionnelle, qu'il pourra mobiliser lorsqu'il travaillera mais aussi lors de périodes de chômage. Un projet de loi sur la formation et l'apprentissage sera présenté avant fin 2013. L'État a également procédé à hauteur de 110 millions d'euros à une recapitalisation de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), organisme majeur de la formation professionnelle, et a soutenu un plan de refondation de cette association afin d'assurer sa pérennité, qui était menacée à la fin du précédent quinquennat.



DISSUASION DES LICENCIEMENTS BOURSIERS

Le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi réforme profondément les procédures de licenciements collectifs, qui ne seront possibles qu'avec l'accord des syndicats (accord majoritaire) ou de l'administration (homologation du plan de sauvegarde de l'emploi). L'administration sera particulièrement attentive aux fondements économiques de la décision de licenciements. Ces modalités permettront d'agir pour limiter le nombre de licenciements et d'améliorer le contenu des plans de sauvegarde de l'emploi.

Le projet de loi crée par ailleurs une obligation de recherche d'un repreneur en cas de projet de fermeture de site, en assurant l'information des représentants des salariés sur cette recherche et en leur donnant les moyens de l'expertiser. Une proposition de loi sur la cession de sites rentables doit compléter ce dispositif.

Le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi modifie les règles applicables aux plans de sauvegarde de l'emploi en donnant plus de pouvoir aux partenaires sociaux et à l'administration du travail.



POSSIBILITÉ POUR LES OUVRIERS ET EMPLOYÉS VICTIMES DE LICENCIEMENTS BOURSIERS DE SAISIR LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DANS LES CAS MANIFESTEMENT CONTRAIRES À L'INTÉRÊT DE L'ENTREPRISE

Une proposition de loi relative à la reprise des sites sera discutée au Parlement.

36 LES POSTES DANS L'ÉDUCATION

→ CRÉATION DE 60 000 POSTES COUVRANT TOUS LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

Le projet de loi pour la refondation de l'école, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, prévoit la création de 60 000 postes pour les cinq ans à venir. 43 000 recrutements sont ainsi prévus en 2013 et 2014 : 22 000 postes ont été ouverts aux concours pour la rentrée 2013 et 21 000 pour la rentrée 2014.

→ MISE EN PLACE D'UN PRÉRECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS AVANT LA FIN DE LEURS ÉTUDES ET AMÉLIORATION DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS

La loi portant création des emplois d'avenir professeur a été adoptée en octobre 2012. Plus de 3 000 contrats ont déjà été signés.

Le projet de loi pour la refondation de l'école crée les écoles supérieures du professorat et de l'éducation, et organise une formation professionnalisante, permettant une entrée progressive dans le métier.

37 L'ACCÈS AU SAVOIR ET À LA FORMATION

→ DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS EN MATERNELLE

Dès la rentrée 2013, 3 000 postes seront affectés à l'accueil des enfants de moins de 3 ans, en priorité dans les territoires en difficulté. Une circulaire publiée le 15 janvier 2013 en précise les conditions.

→ PRIORITÉ DONNÉE À L'ACQUISITION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET D'UN SOCLE COMMUN DE COMPÉTENCES ET DE CONNAISSANCES

7 000 postes seront consacrés au dispositif « plus de maîtres que de classes » dans l'enseignement primaire. Le projet de loi pour la refondation de l'école modifie le code de l'éducation de façon à permettre une réelle acquisition du socle commun, renommé socle commun de connaissances, de compétences et de culture et qui sera désormais traduit dans les programmes.

→ TRANSFORMATION, AVEC LES ENSEIGNANTS, DES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La réforme de la formation des enseignants sera le fer de lance de l'évolution des méthodes pédagogiques : évaluation des élèves, pédagogie différenciée, soutien aux élèves en difficulté... Le projet de loi prévoit la mise en place d'un service public de l'enseignement numérique, qui mettra à disposition des enseignants et des élèves des ressources pour enseigner et apprendre autrement.

→ MISE EN PLACE D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR LES ÉLÈVES LES PLUS EN DIFFICULTÉ POUR QUE, À LA FIN DU QUINQUENNAT, LE NOMBRE DE JEUNES QUI SORTENT SANS QUALIFICATION DU SYSTÈME SCOLAIRE SOIT DIVISÉ PAR DEUX

Le projet de loi prévoit la création de 4 000 postes pour la lutte contre le décrochage dans les collèges en difficulté et les lycées professionnels.

La mobilisation contre le décrochage scolaire prévoit :

- La désignation d'un référent en charge de la lutte contre le décrochage dans les établissements les plus touchés ;
- La mise en place de réseaux « Objectif formation-emploi » regroupant les acteurs de l'éducation nationale présents sur un territoire ;
- Un contrat « Objectif formation-emploi » proposé directement à chaque jeune décrocheur avec un parcours personnalisé de retour en formation et l'accompagnement par un tuteur ;
- La mobilisation des places disponibles dans les formations menant à des métiers ayant des besoins de recrutement avérés ;
- Des offres combinées service civique-formation pour permettre à des jeunes décrocheurs d'acquérir une expérience professionnelle tout en construisant un projet de formation ;
- L'élaboration d'un catalogue recensant l'ensemble des solutions de formation pouvant être proposées aux jeunes et la mise en service d'un site Internet de géolocalisation permettant aux jeunes de situer en un clic l'ensemble des structures de formation pouvant les accueillir.

L'objectif est de raccrocher 20 000 des 140 000 décrocheurs scolaires dès la rentrée 2013.

→ RENFORCEMENT ET VALORISATION DES FILIÈRES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET TECHNOLOGIQUE

L'accès aux cycles supérieurs courts (BTS ou « STS » et IUT) sera facilité pour tous les bacheliers professionnels et technologiques. Le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, actuellement en débat au Parlement, prévoit notamment l'instauration de proportions minimales de bacheliers professionnels et technologiques dans ces formations. L'objectif est d'atteindre une présence de bacheliers professionnels en STS et de bacheliers technologiques en IUT de 50 %. Les proportions seront ajustées en fonction des territoires et des spécialités.

→ LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ DE TOUT JEUNE DÉSCOLARISÉ DE 16 À 18 ANS, PAR L'OFFRE D'UNE FORMATION, D'APPRENTISSAGE OU D'UN SERVICE CIVIQUE

Le dispositif « Objectif formation-emploi » a été lancé en partenariat avec le ministère chargé de la Jeunesse et l'Agence du service civique le 4 décembre. Il permettra à 20 000 jeunes sortis sans diplôme du système éducatif de raccrocher de manière effective d'ici fin 2013.

→ UNE POLITIQUE GLOBALE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Le Premier ministre a réuni le 21 février 2013 le Comité interministériel de la jeunesse qui a adopté 47 mesures concrètes pour traduire dans les faits la priorité accordée par le président de la République à la jeunesse.

38 L'AFFECTATION DES POSTES ET LES RYTHMES ÉDUCATIFS

→ PRIORITÉ DONNÉE AUX ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DANS L'AFFECTATION DES NOUVEAUX PERSONNELS, AINSI QU'AUX ZONES EN DIFFICULTÉ

Le projet de loi pour la refondation de l'école prévoit d'affecter au premier degré les 2/3 des nouveaux postes d'enseignants titulaires mis sur le terrain. Il prévoit également la création de 7 000 postes consacrés aux territoires qui en ont le plus besoin.

→ RÉAMÉNAGEMENT DES RYTHMES ÉDUCATIFS

Le décret sur les nouveaux rythmes éducatifs a été publié fin janvier 2013. Il rétablit la semaine de 9 demi-journées afin de favoriser la réussite des élèves. Les communes peuvent décider d'appliquer cette réforme dès 2013 ou bien de prendre une année supplémentaire afin de préparer sa mise en application. Près de la moitié des grandes villes et chefs-lieux de départements ont annoncé mettre en œuvre la mesure pour la rentrée 2013. Ce sont entre 1,2 et 1,5 million d'écoliers publics qui devraient en bénéficier dès la rentrée prochaine.

Cette mesure, au-delà de l'allègement du rythme des enfants, constitue également un levier majeur de développement de la politique éducative des collectivités dans le cadre des nouveaux Projets éducatifs de territoires (PEDT) qui seront conclus avec l'appui des services de l'État (ministères chargés de la Jeunesse et de l'Éducation) et les financements de la Caisse nationale d'allocations familiales qui réservera une enveloppe de 250 millions d'euros à cet effet.

39 LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

→ RÉFORME DES PREMIERS CYCLES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, EN DÉCLOISONNANT LES FILIÈRES À L'UNIVERSITÉ AFIN D'ÉVITER UNE SPÉCIALISATION TROP PRÉCOCE DES ÉTUDIANTS

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche actuellement en cours d'examen à l'Assemblée nationale prévoit de favoriser la pluridisciplinarité durant le premier cycle et la multiplication des passerelles entre les différents parcours, notamment pour les formations médicales. Un suivi personnel et pédagogique sera également mis en place pour accompagner les étudiants au cours de leur formation puis lors de leur intégration dans la vie active.

→ RENFORCEMENT DES PASSERELLES ENTRE TOUTES LES FORMATIONS DU SUPÉRIEUR, NOTAMMENT ENTRE UNIVERSITÉS ET GRANDES ÉCOLES

Des regroupements territoriaux favoriseront le décroisement et la coopération entre les universités, les écoles et les organismes de recherche. La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche renforce le rôle de coordination entre toutes les formations du ministère de l'Enseignement supérieur.

→ RÉFORME DE LA LOI LRU POUR GARANTIR UNE AUTONOMIE RÉELLE DES ÉTABLISSEMENTS, AVEC DES MOYENS ET UNE GOUVERNANCE PLUS COLLÉGIALE ET DÉMOCRATIQUE

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche prévoit la mise en place d'un Conseil Académique différencié du Conseil d'Administration, avec des compétences propres sur des questions précises de recherche et de formation. La création du Conseil Académique renforce la collégialité réclamée par les acteurs de l'université. Le Conseil d'Administration est recentré sur son rôle de pilotage stratégique. L'esprit de ce projet de loi est de donner aux universités toutes leurs chances dans la mondialisation des savoirs et des connaissances, en s'appuyant sur un acquis : celui de l'autonomie, initiée par Edgar Faure en 1968 et réaffirmée par Alain Savary en 1984.



SIMPLIFICATION DE L'ORGANISATION DU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE, NOTAMMENT POUR QUE LES CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS PUISSENT SE CONSACRER À LEURS VÉRITABLES TÂCHES

La stratégie nationale de la recherche a pour objectif de développer les synergies entre la recherche et le monde socio-économique. Elle s'appuiera également sur une simplification du nombre de structures, des circuits de décision et des procédures de financement, et de l'évaluation.



CRÉATION D'UNE ALLOCATION D'ÉTUDES ET DE FORMATION SOUS CONDITION DE RESSOURCES DANS LE CADRE D'UN PARCOURS D'AUTONOMIE

Une mission a été installée afin d'évaluer les aides sociales et fiscales allouées aux étudiants et à leurs familles. Cela permettra de déterminer les améliorations qui doivent leur être apportées.



ENCADREMENT DES STAGES POUR EMPÊCHER LES ABUS

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche prévoit de développer les stages, notamment en licence, tout en les encadrant pour éviter les abus. Plusieurs pistes sont à l'étude et font l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux et les collectivités territoriales.



DÉMOCRATISATION DES ÉCHANGES ENTRE UNIVERSITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche prévoit de développer la mobilité des étudiants et des chercheurs en favorisant les échanges à l'étranger au travers de coopération avec des institutions étrangères ou internationales. Il autorise également certains enseignements en langue étrangère au sein des structures universitaires françaises afin d'améliorer l'accueil des étudiants étrangers.

Au niveau européen, la France a mené une action afin de préserver le budget d'Erasmus et d'élargir ce programme d'échange aux étudiants des filières professionnelles et technologiques. Parallèlement, la nouvelle programmation 2014-2020 permettra de renforcer la mobilité des jeunes en dehors de la sphère éducative : parcours d'engagement dans le cadre du service civique européen, parcours de citoyenneté, parcours de formation et d'emploi.



ABROGATION DE LA CIRCULAIRE SUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

La circulaire restreignant la possibilité pour les étudiants étrangers diplômés de travailler en France a été abrogée le 31 mai 2012.



ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

La partie non engagée des investissements d'avenir a été redéployée. Le financement des opérations campus a été revu et celles-ci peuvent maintenant entrer dans leur phase opérationnelle.



LUTTE CONTRE LES DÉSERTS UNIVERSITAIRES ET SCIENTIFIQUES, EN FAVORISANT LES COOPÉRATIONS ET LES MISES EN RÉSEAU

La coopération entre tous les types d'établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche, les entreprises et les collectivités territoriales sera renforcée. C'est un des objectifs des « communautés d'universités et d'établissements » prévues dans le projet de loi.

40 LA PROMOTION DU SPORT

→ GARANTIE POUR TOUS LES JEUNES, VALIDES OU NON, DE LA POSSIBILITÉ DE PRATIQUER LE SPORT DANS UN CLUB OU UNE ASSOCIATION

Les financements du Centre national pour le développement du Sport ont été réorientés sur les territoires et les publics les plus éloignés de l'accès à la pratique sportive.

→ RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITÉ DE L'ÉCONOMIE DU SECTEUR PROFESSIONNEL VERS LE SECTEUR AMATEUR

La ministre des Sports a lancé plusieurs chantiers qui aboutiront fin 2013, dans le projet de loi d'orientation pour le sport, au renforcement de la solidarité entre le sport professionnel et le sport pour tous. Ce texte traitera également du renforcement de l'éthique et de la moralisation du sport.

→ ORGANISATION EN FRANCE DE GRANDES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES EN S'APPUYANT SUR LE MOUVEMENT SPORTIF

La responsabilité de promouvoir les candidatures françaises aux grandes manifestations sportives internationales a été confiée au nouveau Comité français du sport international (CFSI), structure fédérant tous les acteurs du sport.

Le rôle du Délégué interministériel aux grands événements sportifs sera renforcé pour assurer la réussite des grands événements sportifs à venir : jeux de la Francophonie, Mondiaux de tennis de table, championnat européen de basket-ball féminin, jeux équestres mondiaux, championnats du monde d'aviron, Euro de football, championnats du monde de handball, championnat du monde de canoë kayak Ryder Cup.

41 L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET RENOUVELABLE

→ RÉDUCTION DE LA PART DU NUCLÉAIRE DANS LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE 75 % À 50 % À L'HORIZON 2025

Le débat sur la transition énergétique est en cours. La réduction de la part du nucléaire s'appuie sur la fermeture du site de Fessenheim, prévue d'ici décembre 2016, et la montée en puissance des énergies renouvelables.

→ FERMETURE DE LA CENTRALE DE FESSENHEIM

Un Délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim a été nommé. Il pilote la fermeture socialement et industriellement responsable du site d'ici décembre 2016. Il travaille en concertation avec la direction de l'entreprise et les élus d'Alsace.



POURSUIVRE LA MODERNISATION DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET EN ASSURER LA SÛRETÉ : ACHÈVEMENT DE L'EPR DE FLAMANVILLE

En décembre 2012, le gouvernement a réaffirmé que le chantier de l'EPR de Flamanville irait jusqu'au bout et que le calendrier sera tenu.



FAVORISER LA MONTÉE EN PUISSANCE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le gouvernement déposera un projet de loi pour la transition énergétique, suite au débat national lancé en novembre 2012.

Plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises :

- des mesures structurelles pour soutenir la filière du photovoltaïque ;
- le lancement d'un appel d'offres pour le développement de l'éolien offshore ;
- la suppression de la « règle des 5 mats » qui obligeait les exploitations éoliennes à compter un minimum de 5 mats.



RESPECT DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX PRIS PAR LA FRANCE RELATIFS À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La réduction des émissions de gaz à effet de serre fait partie du programme de la transition énergétique. Dès juillet 2012, un plan automobile a été mis en place pour encourager l'achat de véhicules écologiques, par un système de bonus-malus : les ventes des véhicules électriques et hybrides ont ainsi plus que doublé entre 2011 et 2012.

La France soutient une stratégie ambitieuse sur un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % en 2030, puis de 60 % en 2040.

42

FAIRE SORTIR 8 MILLIONS DE FRANÇAIS DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE : GAZ, EAU ET ÉLECTRICITÉ

L'automaticité des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz a été étendue à 4 millions de foyers (8 millions de personnes). La trêve hivernale s'applique à tous désormais. Le gouvernement poursuit son objectif d'incitation à la maîtrise de la consommation d'énergie.

43 PERMETTRE À 1 MILLION DE LOGEMENTS PAR AN DE BÉNÉFICIER D'UNE ISOLATION THERMIQUE DE QUALITÉ



LANCEMENT D'UN PLAN PERMETTANT À UN MILLION DE LOGEMENTS PAR AN DE BÉNÉFICIER D'UNE ISOLATION DE QUALITÉ. DOUBLE OBJECTIF : CRÉATION D'EMPLOIS ET ÉCONOMIES DE CHAUFFAGE POUR LES MÉNAGES

Le plan d'investissement pour le logement présenté par le président de la République le 21 mars 2013 prévoit des mesures permettant d'atteindre les objectifs de rénovation. Le soutien aux ménages modestes est renforcé pour limiter le reste à charge. Une nouvelle prime est mise en place pour permettre à tous d'engager des travaux de rénovation.

44 L'ACCÈS À LA CULTURE ET À LA CRÉATION ARTISTIQUE



LANCEMENT D'UN PLAN NATIONAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE PAR LE SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION ET ÉTABLISSEMENT D'UN CONTRAT AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES DOTANT CES DERNIÈRES DE PLUS DE MOYENS

Le projet de loi de refondation de l'école prévoit la création d'un parcours d'éducation artistique et culturelle. Le plan national d'éducation artistique a été lancé par le ministre de l'Éducation nationale et par la ministre de la Culture et de la Communication. Il sera décliné à la rentrée 2013, en lien avec les collectivités locales.



VOTE D'UNE LOI D'ORIENTATION SUR LE SPECTACLE VIVANT

Cette loi d'orientation doit être adoptée en Conseil des ministres au cours de l'année 2013.



CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

L'abandon du Centre national de la musique a été annoncé par la ministre de la Culture et de la Communication. Ce projet n'avait pas été financé par le précédent gouvernement et prévoyait notamment de prendre une partie du budget sur les crédits de soutien à la politique du livre et des industries culturelles. Cette décision n'empêche nullement le gouvernement de soutenir les producteurs de musique indépendants à travers le crédit d'impôts dont ils bénéficient et l'attribution de crédits prévus à cet effet.



**RESTAURATION DU TAUX DE TVA À 5,5 % POUR LE LIVRE ET LA BILLETTERIE,
ET LUTTE POUR LA SURVIE DES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES**

Les livres et la billetterie spectacles sont de nouveau soumis au taux réduit de la TVA depuis le 1er janvier 2013.

Un plan de soutien à la librairie a été annoncé à l'occasion du salon du livre, le 25 mars 2013. Il comporte, en particulier, des mesures en faveur de la trésorerie des librairies et la création d'un médiateur du livre.

45

**CONCILIER LA DEFENSE
DES DROITS DES CRÉATEURS
ET UN ACCÈS AUX ŒUVRES PAR
INTERNET FACILITÉ ET SÉCURISÉ**



**REMPLACEMENT DE LA LOI HADOPI PAR UNE AUTRE LOI SIGNANT L'AVÈNEMENT DE L'ACTE 2
DE L'EXCEPTION CULTURELLE FRANÇAISE**

Une mission de concertation pilotée par Pierre Lescure et consacrée à la définition de l'acte 2 de l'exception culturelle est actuellement en cours. Lancée en septembre 2012, elle rendra ses conclusions le 13 mai prochain.



**LUTTE EN AMONT CONTRE LA CONTREFAÇON COMMERCIALE POUR VEILLER AU RESPECT
DES DROITS D'AUTEUR**

La mission de concertation de Pierre Lescure est également chargée de faire des propositions dans ce domaine. La France mène par ailleurs une action au niveau européen afin d'améliorer la lutte contre la contrefaçon.



**UNE RÉPUBLIQUE
EXEMPLAIRE ET UNE FRANCE
QUI FAIT ENTENDRE
SA VOIX**

- Défendre et promouvoir la laïcité
- Impartialité de l'État, intégrité des élus, respect des contre-pouvoirs
- Donner à la police et à la justice les moyens de nous protéger
- Donner un nouvel élan à notre démocratie
- Porter haut la voix et les valeurs de la France dans le monde

46 LA LAÏCITÉ



CONSTITUTIONNALISATION DES PRINCIPES DE LA LOI DE 1905 POUR RENFORCER LA LAÏCITÉ

La décision du Conseil constitutionnel en date du 21 février 2013 a reconnu le caractère constitutionnel des principes fondamentaux de la loi de 1905 : non-reconnaissance des cultes et non-salariat des ministres du culte. L'Observatoire national de la laïcité a été installé le 8 avril 2013.

47 LA RÉFORME DU STATUT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



RÉFORME DU STATUT PÉNAL DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Un projet de loi constitutionnelle relatif à la responsabilité juridictionnelle du président de la République et des membres du gouvernement a été adopté lors du Conseil des ministres du 13 mars 2013. Il prévoit de mettre fin à l'inviolabilité du président de la République dans le domaine civil et de supprimer la Cour de justice de la République pour les ministres. La consultation préalable au dépôt de ce projet de loi a conduit à écarter la réforme du statut pénal.



RÉDUCTION DE 30 % DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AINSI QUE DES MINISTRES

Les salaires du président de la République, du Premier ministre et de l'ensemble des ministres ont été réduits de 30 %.



LES ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA RÉPUBLIQUE NE POURRONT PLUS SIÉGER AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Un projet de loi constitutionnelle relatif à la composition du Conseil constitutionnel a été adopté lors du Conseil des ministres du 13 mars 2013. Il prévoit que les anciens présidents de la République ne pourront plus à l'avenir être membres du Conseil constitutionnel. Ce projet de loi sera débattu au Parlement puis soumis au vote du Congrès.

48

LA RÉFORME DE LA VIE PARLEMENTAIRE



AUGMENTER LE POUVOIR D'INITIATIVE ET DE CONTRÔLE DU PARLEMENT SUR LES NOMINATIONS AUX PLUS HAUTS POSTES DE L'ÉTAT



INTRODUCTION D'UNE PART DE PROPORTIONNELLE POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2017

Le gouvernement étudie les modalités que pourrait prendre cette réforme, en s'appuyant notamment sur les préconisations du rapport remis par la commission de rénovation et de déontologie de la vie publique présidée par M. Lionel Jospin.



VOTE D'UNE LOI PORTANT SUR LE NON-CUMUL DES MANDATS

Deux projets de loi relatifs à l'interdiction du cumul de mandats ont été adoptés au Conseil des ministres du 3 avril 2013. Le premier projet de loi organique interdit le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député et de sénateur. Le second interdit le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de représentant au Parlement européen. Ils entreront en vigueur en 2017.



RENFORCEMENT DE LA PARITÉ HOMMES-FEMMES PAR L'ALOURDISSEMENT DES SANCTIONS FINANCIÈRES CONTRE LES PARTIS NE LA RESPECTANT PAS

Le projet de loi-cadre sur les droits des femmes qui sera présenté avant l'été renforcera le dispositif de modulation des aides financières aux partis politiques pour favoriser la parité.

49

L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'INÉLIGIBILITÉ



ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'INÉLIGIBILITÉ DES ÉLUS CONDAMNÉS POUR FAITS DE CORRUPTION À DIX ANS

Au Conseil des ministres du 24 avril 2013, le Premier ministre a présenté un projet de loi relatif à la transparence de la vie publique et au renforcement des moyens de lutte contre la fraude fiscale. Ce projet de loi prévoit qu'une inéligibilité de dix ans, ou définitive avec possibilité de relèvement, pourra être prononcée pour les élus condamnés pour fraude fiscale ou corruption.

50

L'IMMIGRATION ET LE DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS



DROIT DE VOTE AUX ÉLECTIONS LOCALES POUR LES ÉTRANGERS RÉSIDANT LÉGALEMENT EN FRANCE DEPUIS 5 ANS

Cette réforme sera engagée lorsque les conditions de son adoption par une majorité des 3/5^e des parlementaires seront réunies.



LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION ILLÉGALE ET LES FILIÈRES DU TRAVAIL CLANDESTIN

Le gouvernement a proposé ses orientations pluriannuelles dans un plan national de lutte contre le travail illégal en novembre 2012.



SÉCURISATION DE L'IMMIGRATION LÉGALE, RÉGULARISATION DES IMMIGRÉS AU CAS PAR CAS, SUR DES CRITÈRES OBJECTIFS

Une circulaire précisant les critères de régularisation a été publiée le 28 novembre 2012. Elle fixe des critères clairs et objectifs pour mettre fin à l'opacité et permettre une politique équilibrée.

Pourront ainsi être admis au séjour :

- Les parents d'enfants scolarisés depuis plus de trois ans, y compris en école maternelle, et installés depuis au moins cinq ans sur le territoire ;
- Au titre du travail, les étrangers présents en France depuis plus de cinq ans, qui démontrent avoir travaillé au moins huit mois durant les vingt-quatre derniers mois et qui sont en mesure de présenter une promesse d'embauche ou un contrat de travail ;
- De manière dérogatoire, les étrangers qui auront travaillé sur des périodes importantes (24 mois minimum lors des 36 derniers mois dont 8 mois lors des 12 derniers mois), et qui sont en France depuis plus de 3 ans.

51

L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS



LA DÉSIGNATION DES RESPONSABLES DES CHÂÎNES PUBLIQUES DE TÉLÉVISION SERA LE FAIT D'UNE AUTORITÉ INDÉPENDANTE

Un projet de loi audiovisuelle comportant une réforme du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et confiant à un CSA rénové la nomination des patrons de l'audiovisuel public sera adopté en Conseil des ministres en 2013.

Suivant l'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel, le président de la République a procédé à une première nomination à la direction de l'Audiovisuel extérieur de la France (AEF) en septembre 2012.



PRÉSERVATION DE L'INDÉPENDANCE DE L'AGENCE FRANCE PRESSE (AFP)

L'indépendance de l'Agence France Presse est préservée.



RENFORCEMENT DE LA LOI RELATIVE À LA PROTECTION DES SOURCES

Lors de ses vœux à la presse, le président de la République a réaffirmé son intention de renforcer la protection des sources des journalistes : un projet de loi sera adopté en Conseil des ministres en juin 2013.

52

MOYENS POUR LA SÉCURITÉ



**MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ
ASSURÉE PAR LA POLICE DANS LES QUARTIERS ET LA GENDARMERIE EN MILIEUX RURAUX**

La fin de la diminution des effectifs des services de sécurité intérieure et le recrutement de 480 à 500 policiers et gendarmes par an permettent la réaffectation d'agents au sein des services territoriaux.



CRÉATION DE ZONES DE SÉCURITÉ PRIORITAIRES OÙ SERONT CONCENTRÉS D'AVANTAGE DE MOYENS

64 zones de sécurité prioritaires ont été créées. Elles ont pour objectif de lutter contre la délinquance la plus ancrée dans les quartiers à l'aide d'effectifs supplémentaires et d'une coordination renforcée entre l'ensemble des forces de sécurité compétentes sur un territoire, la justice et les partenaires locaux. Le recrutement de 480 policiers et gendarmes prévu en 2013 sera affecté en priorité dans ces zones.



**DOUBLEMENT DU NOMBRE DE CENTRES ÉDUCATIFS FERMÉS POUR MINEURS CONDAMNÉS,
AVEC L'OBJECTIF DE PORTER LE NOMBRE DE CENTRES À 80 EN CINQ ANS**

La ministre de la Justice a initié une mission d'évaluation des modes de prises en charge des mineurs délinquants et d'ores et déjà validé l'implantation de nouveaux centres éducatifs fermés en région PACA.



**CRÉATION DE 1 000 POSTES SUPPLÉMENTAIRES PAR AN AU SEIN DE LA POLICE,
LA JUSTICE ET LA GENDARMERIE**

Le budget 2013 prévoit la création de 520 postes dans la justice et 480 dans la police et la gendarmerie.

53

GARANTIR L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE



**GARANTIR L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE ET DE TOUS LES MAGISTRATS.
LES RÈGLES DE NOMINATION ET DE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE SERONT REVUES.
RÉFORME DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE**

Le projet de loi constitutionnelle présenté en Conseil des ministres le 13 mars prévoit une réforme du Conseil supérieur de la magistrature. Sa composition sera revue pour rompre le lien avec le pouvoir politique, et le statut des membres du parquet sera conforté.



**INTERDICTION FAITE AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR
DANS LES DOSSIERS INDIVIDUELS**

La ministre de la Justice a adressé le 19 septembre une circulaire aux parquets indiquant qu'aucune instruction individuelle ne leur serait adressée. Un projet de loi inscrivant ce principe dans le code de procédure pénale a été présenté en Conseil des ministres le 27 mars 2013.



REMETTRE À PLAT LA PROCÉDURE PÉNALE

La Garde des Sceaux a mis en place une conférence de consensus sur la lutte contre la récidive en septembre 2012. Cette conférence a rendu ses recommandations au Premier ministre le 20 février. Un projet de loi est en préparation pour septembre 2013.



**FACILITER L'ACCÈS À LA JUSTICE DE PROXIMITÉ POUR LES LITIGES PORTANT
SUR DES ASPECTS ESSENTIELS DE LA VIE QUOTIDIENNE DES FRANÇAIS**

La Garde des Sceaux a annoncé le 26 novembre la création de tribunaux de première instance pour « rapprocher la justice et les justiciables » et mis en place un groupe de travail sur les tribunaux du XXI^e siècle qui achèvera ses travaux fin juin 2013.



**EXÉCUTION DE TOUTES LES PEINES PRONONCÉES ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS
CARCÉRALES POUR DES PRISONS « CONFORMES À NOS PRINCIPES DE DIGNITÉ »**

Ce sujet a été également abordé par la conférence de consensus et fera l'objet de décisions avant fin 2013.

54

ENGAGER UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA DÉCENTRALISATION



VOTE D'UNE LOI SUR LE RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE ET DES LIBERTÉS LOCALES. ABROGATION DU CONSEILLER TERRITORIAL ET CLARIFICATION DES COMPÉTENCES

La proposition de loi relative à l'abrogation du conseiller territorial a été adoptée par l'Assemblée nationale le 20 novembre 2012 et le Parlement a adopté un projet de loi de réforme des élections locales en avril 2013.

Trois projets de loi de décentralisation ont été adoptés en Conseil des ministres le 10 avril 2013. Le premier est consacré aux métropoles, aux dispositions spécifiques à Paris, Lyon et Marseille et au renforcement des dynamiques urbaines. Le deuxième porte sur les compétences régionales qui seront mobilisées pour la croissance et l'emploi. Le troisième se consacre aux solidarités territoriales. Ces trois textes doivent être examinés par le Parlement d'ici la fin de l'année.



CONCLURE UN PACTE DE CONFIANCE ET DE SOLIDARITÉ ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Premier ministre a lancé les discussions sur le pacte de confiance et de responsabilité avec les collectivités territoriales le 12 mars 2013. Il trouvera sa traduction dans la loi de finances pour 2014.

Six chantiers ont été identifiés :

- L'évolution des dotations et la répartition des efforts d'économies ;
- L'analyse des dépenses contraintes ;
- L'évolution des ressources des différents niveaux de collectivités ;
- La péréquation ;
- L'accès au crédit ;
- La préservation de l'investissement public local, facteur de croissance et d'emplois.



RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE : PLUS D'AUTONOMIE AUX COMMUNES, RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS EN CONTREPARTIE D'UNE PLUS GRANDE RESPONSABILITÉ ASSORTIE D'UNE PÉRÉQUATION

Dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité, le gouvernement a lancé avec les associations d'élus une réflexion sur l'évolution de la fiscalité et le renforcement de la péréquation. Un groupe de travail État/départements est chargé, depuis le 28 février, de trouver des solutions de financement des allocations individuelles de solidarité.

55

LES PARTENAIRES SOCIAUX ET LA REPRÉSENTATION SALARIALE



MODIFICATION DE LA CONSTITUTION : TOUT TEXTE DE LOI PORTANT SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DEVRA ÊTRE PRÉCÉDÉ D'UNE CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

Le projet de loi constitutionnelle présenté le 13 mars en Conseil des ministres prévoit d'inscrire dans la Constitution le principe selon lequel tout projet de loi, toute proposition de loi et toute ordonnance en matière de relations individuelles et collectives du travail, d'emploi ou de formation professionnelle ne pourra, sauf en cas d'urgence, être délibéré en Conseil des ministres ou inscrit à l'ordre du jour du Parlement sans que les organisations syndicales représentatives de salariés et d'employeurs aient été mises en mesure de négocier sur l'objet de cette réforme.



**ORGANISATION À L'ÉTÉ 2012 D'UNE GRANDE CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE
ET SOCIALE QUI SERA SAISIE DES PRIORITÉS DU QUINQUENNAT**

Cette conférence sociale a eu lieu en juillet 2012. Elle a permis de définir la feuille de route sociale et sera suivie d'une 2^e conférence en juin 2013.



**PERMETTRE LA PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS DANS LES CONSEILS
D'ADMINISTRATION ET COMITÉS DE RÉMUNÉRATION DES GRANDES ENTREPRISES**

Le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi renforce le rôle des partenaires sociaux dans la vie de l'entreprise avec la participation des représentants des salariés dans les Conseils d'Administration des grandes entreprises.

56

LA PRÉSERVATION DES LANGUES RÉGIONALES



RATIFICATION D'UNE CHARTE EUROPÉENNE DES LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES

Le projet de loi constitutionnelle relatif à la ratification de la charte a été présenté au Conseil d'État, qui a donné un avis défavorable à son insertion dans le bloc de constitutionnalité. Mais le gouvernement prend toutes les dispositions pour que la France respecte les engagements pris lors de la signature de la charte en 1999. La ministre de la Culture et de la Communication proposera notamment des mesures de protection et de promotion des langues régionales.

57

LA POLITIQUE INTERNATIONALE : ONU, G20, PAYS ÉMERGENTS



SOUTIEN À LA CRÉATION D'UNE ORGANISATION MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

Le président de la République a participé au sommet de Rio +20 pour porter cette proposition française. La France continuera de saisir toutes les opportunités pour la faire progresser.



SOUTENIR UNE VÉRITABLE GOUVERNANCE DE LA MONDIALISATION AUTOUR DU G20, DES ORGANISATIONS RÉGIONALES ET DES NATIONS UNIES

Que ce soit dans la gestion des crises régionales ou dans la réponse aux grands défis de la planète (terrorisme, prolifération, trafics de drogue, changement climatique), la France agit systématiquement de manière collective. Au Mali, elle s'est ainsi coordonnée étroitement avec les organisations régionales africaines (CEDEAO et Union africaine) comme avec les Nations unies. Le président de la République a proposé que la France accueille en 2015 les négociations internationales sur le changement climatique. À l'initiative de la France, le G20 a enregistré des avancées sur la croissance, sur le commerce, sur l'emploi, et sur une nouvelle conception de la solidarité. Plus récemment, les ministres des Finances du G20 ont décidé de progresser dans la lutte contre l'opacité financière et vers la fin du secret bancaire.



RESSERRER LES LIENS AVEC LES PAYS ÉMERGENTS QUE SONT LA CHINE, L'INDE, LE BRÉSIL, ETC.

Le président de la République et le Premier ministre se sont déjà rendus, chacun et à plusieurs reprises, en visite officielle en Amérique latine et en Asie, témoignant ainsi de la volonté de la France d'établir des relations approfondies et dans la durée avec tous les pays émergents. Le « plan export » mis en place et la diplomatie économique visent tout particulièrement ces pays.



AGIR POUR UNE AIDE ACCRUE AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET POUR UN RENOUVEAU DU MULTILATÉRALISME

Le gouvernement a préservé l'« aide publique au développement » et affecté aux dépenses en faveur du développement une part de la taxe sur les transactions financières, dès 2013. En outre, les Assises du développement et de la solidarité internationale ont été l'occasion d'un dialogue inédit avec tous les acteurs de la solidarité internationale. En les clôturant le 1^{er} mars dernier, le président de la République a réaffirmé la volonté d'une politique ambitieuse d'aide au développement, fondée sur la concertation avec les parties prenantes, sur des objectifs redéfinis et sur des moyens appropriés. Ces nouvelles orientations connaîtront prochainement une traduction législative.



RÉFORME DE L'ONU : ÉLARGISSEMENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ. LA FRANCE Y GARDERA SON SIÈGE ET SON DROIT DE VÉTO

La France continue de promouvoir, en lien avec nos partenaires, l'idée d'une réforme du Conseil de sécurité, afin de renforcer sa représentativité tout en préservant son caractère exécutif.

58

LES PAYS DU SUD, LA FRANCOPHONIE ET LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



POURUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC LES PAYS DE LA RIVE SUD DE LA MÉDITERRANÉE

La coopération en Méditerranée a été relancée, dans le cadre de ce que le président de la République a appelé la « Méditerranée des Projets » qui passe, au-delà de notre action bilatérale, par la mobilisation de tous les instruments disponibles pour accompagner les processus de transition en cours sur la rive sud (Union pour la Méditerranée, dialogue « 5+5 », partenariat de Deauville...). Les visites du président de la République en Algérie, au Maroc et, prochainement, en Tunisie témoignent de l'importance qui s'attache au partenariat entre la France et les pays du Maghreb.



METTRE UN TERME À LA "FRANÇAFRIQUE"

Le déplacement du président de la République au Sénégal et sa participation au Sommet de la Francophonie à Kinshasa ont permis d'établir le cadre d'une rénovation profonde des relations politiques, économiques et culturelles avec l'Afrique, en évoluant vers un véritable partenariat fondé sur le respect mutuel.

Au Mali, la France a aidé, à sa demande, un pays ami à arrêter l'offensive de groupes terroristes qui menaçaient la sécurité de toute une région et celle de l'Europe, comme à recouvrer son intégrité territoriale. Il s'agit désormais de contribuer à ce que ce pays réussisse à se doter d'institutions à la légitimité renouvelée grâce à des élections libres et démocratiques, engage un processus de dialogue et de réconciliation nationale inclusif et renoue avec le développement.



RELANCE DE LA FRANCOPHONIE

Le président de la République s'est rendu le 13 octobre au Sommet de la Francophonie, à Kinshasa. Quatre jours plus tard, un plan d'action pour la francophonie a été présenté en Conseil des ministres.

Le premier forum mondial des femmes francophones, qui s'est tenu le 20 mars 2013, a également marqué la volonté globale d'inscrire la francophonie dans une communauté de valeurs.

La France accueillera en septembre 2013 à Nice les jeux de la Francophonie.



MESURES POUR ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS ÉTABLIS À L'ÉTRANGER, NOTAMMENT DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

La prise en charge des frais de scolarité des Français de l'étranger, supprimée par décret en octobre, a été remplacée par un système de bourses conditionnées aux ressources des parents. Les consulats ont reçu instruction de regarder tous les cas de familles pour lesquelles la prise en charge peut être remplacée par une bourse sur critères sociaux.

59

LA PRÉSENCE EN AFGHANISTAN ET LE CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN



RETRAIT DES TROUPES FRANÇAISES D'AFGHANISTAN À LA FIN DE L'ANNÉE 2012

Les dernières troupes combattantes françaises ont quitté Kaboul le 15 décembre 2012.



POURSUIVRE LES NÉGOCIATIONS ENTRE ISRAËL ET LA PALESTINE POUR FAVORISER LA PAIX ET LA SÉCURITÉ. SOUTENIR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DE L'ÉTAT PALESTINIEN

La France a voté en faveur de la demande palestinienne d'obtenir un statut d'observateur non membre à l'ONU. Le ministre des Affaires étrangères s'est rendu en Israël en novembre 2012 pour appeler l'ensemble des parties à arrêter l'escalade et proposer l'aide de la France pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat.

60 LA DÉFENSE



MAINTIEN D'UNE AMBITION NATIONALE ÉLEVÉE POUR NOTRE OUTIL DE DÉFENSE. MISE À DISPOSITION DES ARMÉES DES MOYENS DE LEUR MISSION ET D'UNE ORGANISATION PERFORMANTE

Le nouveau Livre Blanc de la défense et de la sécurité nationale, remis au président de la République le 29 avril 2013, définit le cadre permettant de rétablir la nécessaire cohérence entre les ambitions de la France, les missions, le format et les équipements des armées. Le nouveau modèle d'armée permettra à la France de faire face à l'évolution des risques et des menaces, et d'assumer pleinement son ambition et ses engagements internationaux. Il s'inscrit dans un projet européen ambitieux, donnant les moyens à la France de mettre complètement à profit son retour dans le commandement intégré de l'OTAN et de poursuivre la mobilisation de nos partenaires en faveur de l'Europe de la défense. Ces choix préservent les capacités et les perspectives de l'industrie de défense, à la fois élément essentiel de notre autonomie stratégique et élément important du dynamisme de notre économie. Le Livre Blanc sera suivi d'une loi de programmation militaire pour les années 2014-2019, qui sera présentée au Parlement à l'été 2013 en vue de son adoption avant la fin de l'année.



VIGILANCE DANS L'ACTION CONTRE LE TERRORISME

L'offensive des groupes terroristes au Nord Mali, le 10 janvier 2013, a conduit la France, avec le soutien de la communauté internationale, à intervenir directement, en appui des forces maliennes et africaines.

Cette intervention a permis de stopper l'offensive des groupes terroristes, de restaurer la souveraineté du Mali sur l'intégralité de son territoire, et d'ouvrir la voie à la pleine application des résolutions internationales.

Une nouvelle phase va commencer, permettant la réduction et la réorganisation du dispositif français, en liaison avec le déploiement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) créée par la résolution 2100 adoptée le 25 avril 2013, à l'unanimité, par le Conseil de sécurité.



MAINTENIR LES DEUX COMPOSANTES DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE.

Le président de la République, chef des armées, a confirmé le maintien des deux composantes, océanique et aéroportée, de la dissuasion nucléaire.



RESSERRER LES LIENS ENTRE L'ARMÉE ET LA NATION

Le nouveau Livre Blanc de la défense et de la sécurité nationale comprend plusieurs mesures destinées à resserrer les liens entre l'armée et la Nation.

Le devoir de mémoire joue aussi un rôle important dans cette relation. C'est pourquoi le gouvernement prépare activement les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale et du 70^e anniversaire de la libération du territoire.



LANCEMENT D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE DE DÉFENSE AMBITIEUSE

Le « Pacte Défense PME », présenté en novembre 2012, contient 40 mesures concrètes et immédiates pour les PME et les ETI.

Le maintien de l'effort de défense et les principes définis par le Livre Blanc de la défense et de la sécurité nationale forment le socle d'une politique industrielle de défense qui préserve les capacités et les perspectives de ce secteur, à la fois indispensable à notre autonomie stratégique et élément important du dynamisme de notre économie.



FAIRE QUE L'OTAN RETROUVE SA VOCATION INITIALE : LA PRÉPARATION DE LA SÉCURITÉ COLLECTIVE

Le président de la République a rappelé, au Sommet de Chicago en juin 2012, les principes auxquels la France reste attachée.

Il a largement approuvé les conclusions du rapport présenté par Hubert Védrine en novembre 2012, aussi bien sur le renforcement de l'influence de la France au sein de l'OTAN que sur la mobilisation de nos partenaires européens en faveur de l'Europe de la défense, priorités reprises et développées dans le Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale remis le 29 avril 2013.
